SERIE G

ADMINISTRATIONS FINANCIÈRES ET SPÉCIALES

(6 118 articles)

Le titre traditionnel des neuf sous-séries de G est vague mais bien adapté à cette série formée, non d'une collection (comme K, L, M), mais d'une succession de fonds d'archives provenant d'administrations particulières ayant toutes des attributions financières.

C'est le seul point commun de ces sous-séries dont l'origine, l'importance matérielle, le classement et le mode de transmission diffèrent.

Comment mettre sur le même plan, par exemple, G⁸ avec ses 3 763 articles et G³ (3 articles), G⁴ (2 articles) et G⁶ (10 articles), qui ne sont que des épaves ou des embryons de séries artificiellement constituées? Si G¹ et G², d'autre part, représentent avec leurs 459 articles tout ce que l'Ancien Régime avait conservé des archives organisées de l'administration des fermes, d'autres sous-séries comme G³, G⁵ et G⁷ renferment les papiers plus proprement financiers d'administrations dont on a, lors des tris révolutionnaires, démembré les archives pour les verser dans d'autres séries. L'exemple le plus frappant de dispersion est celui du Contrôle général des finances dont les archives se trouvent disloquées et partagées entre G⁷, F¹², F¹⁴, H, P, Q¹, etc. D'où la nécessité de toujours compléter une étude sur une sous-série par des recherches dans d'autres fonds ou séries.

Autre différence : les administrations d'origine sont publiques ou privées. Parmi les administrations publiques, l'une a la taille d'un ministère : le Contrôle général des finances ; d'autres sont des bureaux de ministères (Loterie nationale), des commissions extraordinaires du Conseil (Conseil des Prises, commission Law, des Réguliers, des Secours) ou des administrations particulières disposant par ailleurs de pouvoirs judiciaires (Eaux et Forêts, Amirauté).

La Ferme générale et les régies d'aides et droits domaniaux, bien que gérées par des associations privées, sont dans une dépendance si grande du Contrôle général qu'elles sont assimilables aux organismes para-publics. Quant au Clergé de France, si ses liens avec la monarchie sont étroits, il n'en garde pas moins une administration propre et autonome d'association privée.

Toutes les sous-séries proviennent des confiscations révolutionnaires, sauf G⁴, épaves de la Loterie sous le Consulat, mais certaines font partie des Archives nationales depuis leur création alors que les plus importantes, G⁷ et G⁸, d'abord confiées à la Bibliothèque nationale, ne furent versées que dans la deuxième moitié du XIX^e siècle. Leur classement fut donc fait à des époques et selon des critères différents ; on ne peut s'étonner d'y trouver bien des imperfections et de rencontrer beaucoup de cotes vacantes, groupées ou démultipliées, dues à des erreurs d'estimation lors des versements.

«Financières», toutes ces archives le sont, mais il ne faudrait pas prendre le mot au strict sens moderne. Les matières traitées par les administrations d'origine sont, plus largement, économiques et débouchent très souvent sur l'histoire politique et sociale, ceci pour la France entière, puisqu'il s'agit d'administrations centrales, et pour une période chronologique allant du XVI^e (G⁸) au XVIII^e siècle. En outre,

certaines sous-séries sont, du fait de la vocation particulière de l'institution qui les a secrétées, des sources directes ou indirectes d'histoire plus spécialisée : histoire religieuse (G^8 et G^9), histoire provinciale, étude de l'industrie, de l'urbanisme, de l'opinion publique (G^7), histoire des frontières et des douanes (G^1 et G^2), histoire maritime (G^5), etc.

Les notices précédant l'inventaire de chaque fonds indiquent les directions de recherche que son étude peut éclairer, ainsi que ses liens organiques avec d'autres séries d'archives.

Aline VALLEE.

- G¹. Ferme générale, et G². Régie générale des aides. Administration générale des domaines.
 - G³. Administration des Eaux et Forêts.
 - G⁴. Loteries.
 - G⁵. Amirauté de France. Conseil des Prises.
 - G⁶. Succession Law. Ancienne compagnie des Indes.
 - G⁷. Contrôle général des finances.
 - G⁸. Agence générale du Clergé.
 - G⁹. Commissions des Réguliers et des Secours.

G¹. FERME GENERALE et G². RÉGIE GÉNÉRALE DES AIDES, ADMINISTRATION GÉNÉRALE DES DOMAINES, DROITS RÉUNIS

La complémentarité des sous-séries G^1 et G^2 , qui renferment les archives d'institutions souvent remaniées jusqu'à l'extrême fin de l'Ancien Régime, est telle qu'il a paru bon de les présenter simultanément.

Ces deux sous-séries concernent en effet ce que nous pourrions qualifier aujourd'hui d'impôts indirects et qui, à la fin de l'Ancien Régime, constituait une part essentielle des revenus de la royauté. Cet ensemble d'une rare complexité était composé de droits hérités de l'époque féodale, conçus comme dépendant des Domaines ou perçus sur les diverses denrées de consommation, sur la circulation des marchandises, sur les offices, droits augmentés bien souvent de sols pour livre (ou centimes additionnels), regroupés parfois (les «droits réservés» pour les offices

et les octrois), amalgamés avec les nouveaux droits créés par la fertile imagination des officiers du fisc («les droits réunis aux aides»).

Pour les uns et les autres de ces impôts, la pratique constante de la monarchie fut de les affermer ou de les donner en régie à des particuliers qui la déchargeaient des soucis de perception et lui fournissaient des recettes nettes et prévisibles, stipulées par bail. Certains impôts indirects, tels la gabelle, les traites et entrées, eurent de bonne heure une définition et une administration particulières.

Mais la multiplicité des «traitants», ou adjudicataires de ces fermes et régies, présentait pour le public et pour la bonne gestion des finances royales des inconvénients qui amenèrent Colbert, soucieux de resserrer le contrôle du gouvernement sur son administration, à grouper en 1669 certains baux importants sous le nom de «Fermes Unies», devenues en 1680 la Ferme générale et comprenant les gabelles, traites, aides, entrées, droits domaniaux et tabacs.

Les vicissitudes de la fin du règne de Louis XIV, l'instabilité monétaire sous la Régence entamèrent ce monopole devenu moins rentable et bien des revenus particuliers, notamment les domaines et les aides, furent de nouveau affermés séparément. Cependant, à partir de 1726 et jusqu'à la Révolution, la situation politique et économique étant favorable, la Ferme générale fonctionna avec une remarquable efficacité, constituant même un modèle d'administration et de gestion de personnel.

Tous les six ans, le bail de la Ferme était adjugé à un particulier, créature du Contrôleur général des finances, pour lequel quarante financiers (soixante entre 1756 et 1780) se portaient garants. C'étaient les fermiers généraux, en principe simples cautions de l'adjudicataire général, qui, aidés par des directeurs locaux, administraient et contrôlaient cette énorme machine financière sous la surveillance du Contrôle général.

La dernière réforme de la Ferme générale est due à Necker qui, en 1780, lui enleva les aides et les domaines pour les confier à une Régie et à une Administration générales. Toutes ces administrations rendirent leurs comptes dans les premières années de la Révolution.

Ces changements survenus dans l'organisation des fermes expliquent la présence dans la sous-série G¹ de documents relatifs à la régie des aides et des domaines, de même que dans la sous-série G² se trouvent des documents antérieurs à la création de la Régie générales des Aides et de l'Administration générale des Domaines. G² conserve en outre les archives de la régie particulière établie de 1745 à 1748 pour la perception de tous les impôts indirects dans les provinces belges conquises sur l'Autriche (à compléter par certains dossiers de K et KK).

Les sous-séries G¹ et G², bien qu'importantes pour l'histoire administrative, financière et économique, surtout au xvIII^e siècle, sont loin d'avoir recueilli toutes les archives de la Ferme générale et des diverses régies, en partie détruites en 1811 ou emportées par certains fermiers généraux qui conservèrent parfois leurs dossiers parmi leurs papiers de famille.

Toute recherche de cet ordre devra donc être conduite également dans les archives du Contrôle général des finances, du Conseil, des commissions extraordinaires du Conseil (par exemple le Conseil de Commerce) et dans les papiers privés des fermiers généraux : aux Archives nationales les fonds Paulze et Lavoisier (129 AP), Pierre et André-Romain Thomé (254 AP) et Jean-Baptiste Tavernier de Boullongne de Préminville (256 AP).

G¹. Ferme générale

G². Régie générale des aides, administration générale des domaines.

G¹. FERME GENERALE

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- **G**¹ **1 à 5**³. Mémoires, édits, arrêts, xv_{II}^e-xv_{III}^e s.
 - 1-2. Mémoires sur les fermes. XVIII^e s. Répertoire alphabétique d'édits, déclarations et arrêts du Conseil sur les droits perçus par les fermes. XVIII^e s.
 - 3-5¹. Tarifs imprimés et manuscrits des différents droits perçus. 1632-1783. Réduction des monnaies étrangères. 1765. Déclarations royales et consultations des fermes générales sur les inscriptions de faux, les dettes de l'État. 1699-1772. Inventaires des archives du secrétariat des fermes. 1784.
 - 5² et 5³. Analyses imprimées d'arrêts, édits, règlements et déclarations concernant les fermes. 1709-1750.
- **G**¹ **6** à **12**. Baux des fermes. 1599-1789.
 - 6. Listes d'adjudications de fermes. Baux. Tarifs. Actes de société et prises de possession. 1599-1789.
 - 7. Enregistrement des baux. 1732-1786.
 - 8 à 12. Enregistrement de l'arrêt de prise de possession du bail Mager, par ordre alphabétique de directions. 1786-1789.
- **G**¹ **13 à 38.** Mémoires et rapports des fermiers généraux. 1745-1791.
 - 13 à 19. Délibérations des fermiers généraux. 1710-1790.
 - 20 à 22. Inspections des fermiers généraux : M. de Caze en Bourgogne et Champagne, 1745-1746 (20), M. de Beaumont en Berry et Orléanais, 1745 (21), M. Bertin dans les généralités de Paris et Châlons, 1777-1778 (22); correspondance et mémoires sur les directions de Châlons, Charleville, Metz, 1770-1771 (22).
 - 23 à 25. Enregistrement des mémoires soumis par les fermiers généraux au Conseil sur le sel et le franc-salé et décisions. 1767-1785.

- 26. Transcriptions des mémoires soumis au Conseil sur le sel et le tabac. 1787-1791.
- 27 à 38. Transcription des mémoires sur les traites soumis au Conseil et réponses : direction de la Rochelle, 1768-1791 (27 et 28), direction de Lille et Valenciennes, 1780-1789 (29), département de Bretagne, 1780-1783 (30), direction de Bordeaux, 1773-1783 (31¹ et 31²), directions diverses, 1780-1791 (32 à 38).

G¹39 à 62.

- Comptabilité. 1703-1794.
- 39. Emprunt de trente-cinq millions fait par les fermiers généraux sur billets à cinq ans : mémoires et pièces. 1721.
- 40. Journal de recettes et dépenses du fermier général Augeard. 1781-1786.
- 41. Journal de recettes et dépenses des nouvelles régies du bail Salzard. 1787-1791.
- 42. Restes de ces régies. 1791-1792.
- 43 et 44. Journal de recettes et dépenses de M. Foacier, receveur général de la Ferme. 1787-1794.
- 45¹ à 45⁴. Journal de recettes de M. Foacier pour le tabac et les aides de Paris et de son élection. 1787-1790.
- 46. Journal de recettes et dépenses du receveur général pour les traites, le domaine d'Occident, les huiles et les savons. 1788.
- 47. Versements et débets de diverses recettes principales. 1787-1791.
- 48 et 49. Bail Mager: recettes des cautionnements, 1787-1794 (48); journal de recettes et dépenses des nouvelles régies, 1788 (49).
- 50 à 51². Journal des recettes et dépenses des emprunts contractés par la Ferme. 1788-1790.
- 52¹ à 52⁵ et 53. Bail Mager : journal des recettes et dépenses du receveur général des fermes, 1787-1794 (52¹ à 52⁵) ; retenue du dixième sur les recettes des fermes, 1787-1794 (53).
- 54 à 62. Mémoires et pièces comptables. XVIII^e s.

G¹ 63 à 73.

- Personnel. 1715-1791.
- 63. États de personnel, plans de travail, discipline, appointements, avancement. 1715-1790.
- 64. Textes relatifs aux cautionnements fournis par les employés. 1757-1791.
- 65 à 67. Cautionnements et répondants fournis par les employés de la généralité d'Alençon, 1774-1780 (65), de

Caen (66) et de Rouen (67).

- 68¹ à 68³, 69¹ à 69³. Recueil par ordre alphabétique de fiches individuelles de renseignements sur les employés des fermes. 1782.
- 70. Délibérations, instructions et états concernant les appointements des employés et les frais de régie. 1719-1791.
- 71 à 73. Frais de régie et composition des brigades des fermes dans diverses directions, 1763-1791 (71), dans les directions de Bayeux et de Caen, 1772-1789 (72), dans diverses directions classées alphabétiquement de C à V, 1761-1791 (73).

2. DOSSIERS CONSTITUÉS SUR DES FERMES PARTICULIÈRES

 G^1 74 à 86. Traites. $XVII^e$ - $XVIII^e$ s.

- 74. Recueil de mémoires sur les traites, xvIII^e s.
- 75. Mémoires sur les droits d'entrée et de sortie des cinq grosses fermes suivant le tarif de 1664. Après 1737.
- 76. Mémoire sur les cinq grosses fermes, tarif de 1687, par Gigault. 1756.
- 77. Analyses d'ordonnances, édits, arrêts relatifs aux droits d'entrée et de sortie depuis 1304. 1744.
- 78. Analyses d'arrêts et décisions concernant les traites (par ordre alphabétique, A-M). 1746-1756.
- 79. Analyses de textes et mémoires concernant les traites et le commerce extérieur de 1563 à 1787.
- 80. Analyses de textes et mémoires sur le commerce des textiles, grains, riz, thés, peaux. 1669-1789. Recettes des traites dans diverses directions. 1785-1789.
- 81. Répertoire, par ordre alphabétique de matières, des traites perçues en Franche-Comté. 1787.
- 82. Mémoires sur les traites en Provence. 1755.
- 83-84. Mémoires, analyses de textes et décisions concernant le sel, le tabac, le commerce maritime, le domaine d'Occident. 1677-1788.
- 85. Copie-de-lettres au départ de la direction de Rouen. 1788-1789.
- 86. Douanes nationales : état, bureau par bureau, des marchandises en transit. 1790-1791.

G¹ **87 à 103.** Gabelles et sels. 1535-1793.

- 87. Mémoires et pièces sur les gabelles. 1720-1787. Copie contemporaine des contrats passés par François I^{er} avec François Alamant pour l'augmentation du sel. 1535-1539.
- 88. Mémoires et instructions sur les gabelles. 1757-1791.
- 89. État des ventes des grandes gabelles. 1755-1756.
- 90. État comparé des ventes de sel pendant les baux Salzard et Mager. Vers 1791.
- 91. Mémoires et instructions sur le sel et le faux-saunage. Tarifs du sel. 1726-1790.
- 92. Délibérations sur la régie des salines pendant le bail Alaterre. 1767-1774.
- 93. Mémoires, délibérations et décisions sur les salines de Lorraine et de Franche-Comté. 1593-1790.
- 94. Mémoires sur les salines de Dieuze, Moyenvic et Château-Salins, par Parseval-Fontaine. 1763.
- 95. Mémoires, états, plans concernant les salines de Lorraine, Alsace, Franche-Comté et les marais salants de Provence, Languedoc et Saintonge. 1698-1792.
- 96*. Mémoire au Contrôleur général sur la fourniture des sels de Lorraine aux Cantons suisses. 1774-1780.
- 97 et 98. Documents et comptes de la voiture des sels. 1681-1792.
- 99. Mémoires et documents sur les greniers à sel. 1667-1791.
- 100 et 101. États des greniers à sel, baux, règlements, ressorts, prix, frais de régie. 1703-1790.
- 102¹. Baux des greniers à sel, par ordre alphabétique des adjudicataires. 1711-1790.
- 102² et 103. États des francs-salés. 1695-1793.

G¹ 104 à 122.

- Tabacs. 1688-1791.
- 104 et 105. Recueil d'édits, arrêts et règlements concernant le tabac. 1688-1754.
- 106-109. Mémoires et documents sur la culture, la vente, la ferme du tabac. États et comptes des manufactures. 1719-1789.
- 110-116. Documents et comptes sur les ventes, les débits de tabac et les fraudes. 1721-1791.
- 117. Tarif des tabacs à Paris. 1774.
- 118 et 119. Direction de Nancy : recettes et dépenses en tabac. 1780-1781.
- 120 à 122. Direction d'Orléans : état des ventes, 1786-1791 (120 et 121), journal de recettes et dépenses, 1790 (122).

G¹ **123 à 129.** Postes et messageries. 1633-1788.

- 123. Délibérations des assemblées des principaux et régents de l'Université sur l'administration des messageries de la nation de France. 1653-1713.
- 124-125. Mémoires, baux, arrêts, règlements, régie et prix des postes et messageries. 1669-1787.
- 126. Pensions sur les messageries : états de paiements, quittances. 1787-1788.
- 127¹ et 127². Pièces concernant les propositions faites par Ricard, de Marseille, pour l'établissement d'un privilège du roulage. 1735-1763.
- 128. Almanach des messageries, aux armes de Calonne, Contrôleur général, par Papillon de la Tapy. 1785.
- 129. Tarif pour la taxe des lettres et paquets entre les bureaux de province et Paris. S. d.

G¹ **130 et 132.** Fermes de Lorraine. 1715-1784.

- 130. Compte rendu à Béatrice de Lorraine par l'intendant chargé de la régie de ses biens aux Pays-Bas. 1715-1725.
- 131 et 132. Mémoires, baux, règlements, correspondance concernant les fermes de Lorraine. 1738-1784.

G². RÉGIE GÉNÉRALE DES AIDES

ADMINISTRATION GÉNÉRALE DES DOMAINES. DROITS RÉUNIS

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

G² 1 à 20. Administration centrale. XVII^e s.-1794.

1 et 2. Mémoires et documents divers sur les droits d'aides, domaines et droits réunis sous-affermés par la Ferme générale. xvII^e s.-1779.

Installation puis liquidation de la Régie générale des aides. 1780-1791.

- 3 et 4¹. Délibérations des commissaires de la régie des droits réunis. 1774-1780.
- 4². Délibérations des régisseurs généraux touchant certaines directions. 1780-1789.
- 5 à 10. Mémoires, arrêts, correspondance reçue et décisions du comité d'administration de la Régie. 1683-1792.
- 11. Copie de la correspondance adressée par le Contrôleur

- général. 1789-1790.
- 12¹ à 13. Copie de la correspondance du comité d'administration avec les directeurs. 1780-1793.
- 14 à 16. Copie des circulaires et lettres communes du comité d'administration aux directeurs. 1780-1792.
- 17. Circulaires imprimées. 1746-1791. État des papiers remis par Lavoisier. 1794.
- 18 et 19. Mémoires, arrêts, correspondance touchant les affaires contentieuses et les fraudes. 1661-1790.
- 20. Décisions du comité d'administration sur l'organisation du travail, les bâtiments affectés aux bureaux et l'hôtel de la Régie générale à Paris. 1773-1791.

G² **21-23** à **40-41**. Administration provinciale. 1672-1793.

- 21-23. État des départements et des bureaux de la Régie. Bâtiments. Mobilier. 1738-1793.
- 24-26 à 31. États des droits perçus dans les directions de la Régie et les *localités* (circonscriptions) où les aides ont cours. 1672-1788.
- 32 à 36-37. États de tournées dans diverses directions et renseignements sur les droits perçus. Plans et descriptions. 1756-1787.
- 38-39 et 40-41. Exemptions, privilèges et abonnements des villes, provinces et corporations. 1710-1792.

G² **42** à **134**. Comptabilité. 1687-1794.

- 42 à 96³. Régie des droits réunis par Étienne Somsoye, Jean Valade, Julien Alaterre, Jean-Baptiste Fouache et Clavel : comptes de caisse rendus aux cautions de l'adjudicataire de la Régie et comptes rendus au roi. 1759-1780.
- 97¹ à 97⁷. Régie des droits d'hypothèques et domaines de Bretagne par Jean-Baptiste Rousselle : comptes de caisse et comptes au roi. 1771-1777.
- 98¹ à 98⁴. Régie des droits des domaines de Flandre et Artois, du commerce des eaux-de-vie par Rémy : comptes. 1775-1777 et 1781.
- 99. Régie des droits réunis par Somsoye : comptes. 1759-1760.
- 100¹ à 100³. Régie des sols pour livre et des octrois : comptes et sommiers. 1781-1793.
- 101¹ à 103. Régies des aides et droits réunis par Clavel : registres de caisse, 1773-1784 (101¹ à 101³), sommiers des recettes par directions, 1780-1786 (102¹ à 103).
- 104¹ à 104³. Journaux des recettes et dépenses de la nouvelle

- régie dépendant de la Ferme générale (bail Mager). 1789-1794.
- 105¹ à 106⁴. Régie générale : comptes de distribution des imprimés aux directions provinciales, 1781-1791 (105¹ à 105⁵), comptes des frais de bureau, 1780-1793 (106¹ à 106⁴).
- 107 à 117². Régies des aides, des domaines, des droits réunis, puis Régie générale : perception des droits, frais de régie, états de recettes et dépenses. 1766-1793.
- 118¹ à 118³. Domaines de Flandre et de Bretagne, hypothèques, octrois : comptes de recettes et dépenses. 1760-1791.
- 119 et 120. Comptes des droits perçus et des frais de régie dans diverses directions. 1687-1793.
- 121 à 128. Obligations, intérêts, fonds d'avance de la Régie. 1768-1792.
- 129 et 130. Cautionnements des directeurs et receveurs généraux. 1779-1791.
- 131 et 132. Remises, cautionnements et débets des employés de la Régie. 1760-1793.
- 133 et 134. Emprunt de 1788. Troubles dans la perception des impôts indirects. Liquidation de la Régie générale. Correspondance et comptes. 1788-1794.

$G^2 135^* à 166^3$.

Personnel. 1770-1793.

- 135 à 137. Notes pour l'avancement des employés. 1781-1790.
- 138 et 139. Mutations, démissions, révocations. 1779-1792.
- 140. Autorisations de congés. 1783-1791.
- 141. Dégradations, licenciements, démissions. 1781-1791.
- 142. Appointements des contrôleurs ambulants. 1768-1781.
- 143 et 144. Nominations aux emplois. 1770-1790.
- 145. Notations. 1786-1789.
- 146. État signalétique des employés surnuméraires. 1783-1787
- 147 à 149. États, mémoires, décisions du Comité de la Régie concernant les nominations, avancements, congés, licenciements, traitements des employés. 1774-1790.
- 150 et 151. Gratifications, pensions, retraites. 1777-1793.
- 152 à 166³. États d'employés de la Régie dans les diverses directions (par ordre alphabétique de généralités). 1774-1792.

2. DOSSIERS CONSTITUÉS SUR DES RÉGIES PARTICULIÈRES

G² **167 et 168-169.** Domaine et droits domaniaux. 1459-1780.

167. Mémoires et correspondance sur la Régie. Contrôle des actes. Domaines de Bretagne. 1722-1775.

168-169. Domaines de Bretagne, Flandre, Hainaut et Artois. Droits sur les offices. Régie des hypothèques. 1459-1780.

G² **170** à **181**². Droits réservés. XVI^e s.-1791.

170 à 174. Droits sur les offices d'auneurs de toile, jaugeurs, courtiers, mesureurs de grains, mouleurs de bois, vendeurs de meubles, vendeurs de poisson, inspecteurs des boucheries, etc. XVI^e s.-1791.

175-176 et 177-180. Don gratuit des villes et octrois municipaux. 1673-1791.

181¹ et 181². Ferme des droits réservés. 1731-1790.

G² **182**¹ à **204-207.** Droits réunis aux aides. 1631-1793.

182¹ à 183. Droits sur les cuirs. 1759-1790.

184. Droits sur les amidons. 1771-1790.

185. Droits sur les papiers, parchemins, cartons et cartes à jouer. 1715-1793.

186 à 189. États de production des manufactures de papier filigrané et de livraison aux cartiers. 1779-1791.

190 à 192. Contentieux relatif aux droits sur les cartes à jouer. 1779-1781 et 1786.

193 à 195. Journaux de recettes et dépenses du droit sur les cartes à jouer. 1788-1793.

196. Droit de marque et contrôle sur l'orfèvrerie d'or et d'argent et sur les fers. 1631-1793.

197-198. Droits sur les boissons (vin, cidre, eau-de-vie, vinaigre), les huiles et les savons. 1705-1791.

199-200 à 203. Sols pour livre sur divers droits. 1731-1790.

204-207. Droits des quatre membres de Flandre. 1728-1779.

3. SUPPLÉMENT : RÉGIE DES NOUVELLES CONQUÊTES FAITES AUX PAYS-BAS AUTRICHIENS À PARTIR DE 1744 ET RESTITUÉES LORS DE LA PAIX D'AIX-LA-CHAPELLE EN 1748

G² **208-209** à **224.** Documentation financière sur la période antérieure à la conquête. xVII^e s.-1764.

208-209 à 219. Mémoires, titres, comptes, arrêts, correspondance touchant la perception des droits domaniaux

et l'administration par l'Espagne, par l'Autriche puis par la France des Pays-Bas autrichiens. XVIII s.-1748. Clôture des comptes de la Régie. 1764.

220. Valeur des monnaies et procès contre les faux-monnayeurs. 1722-1747.

221 à 223. Recueil (incomplet) d'actes imprimés des ducs de Brabant depuis 1685.1738.

224. Pièces imprimées du procès intenté par l'Empereur à son directeur des droits perçus aux Pays-Bas. 1736-1738.

G² **225-226** à **304**. Correspondance et comptes de la Régie. 1744-1749.

225-226 à 254. Correspondance des régisseurs de la Régie, particulièrement M. Gauthier, avec le Contrôleur général, Moreau de Seychelles, intendant de Flandre, Pineau de Lucé, intendant de Hainaut, Trudaine, intendant des finances, les États et villes de Flandre et Hainaut, les employés de la Régie et divers correspondants. 1746-1749.

255-256 à 295. Comptes et correspondance des bureaux de la régie à Anvers, Ath, Beaumont, Binche, Bruges, Bruxelles, Charleroi, Courtrai, Dixmude, Fort-Saint-Philippe, Gand, Malines, Mons, Namur, Navagne, Nieuport, Ostende, Oudenarde, Tirlemont, Turnhout, 1744-1749.

296 à 301-303. Comptes et correspondance des receveurs de la Régie.1745-1749.

304. Prises de possession des divers bureaux de perception des droits domaniaux par la Régie. 1745-1746.

G² 305-307 à 315-317.

Dossiers constitués sur des sujets particuliers : ordonnances, règlements, tarifs, comptes, correspondance concernant les droits d'entrée et de sortie sur les marchandises, 1664-1749 (305-307 à 310), les droits de tonlieu et d'octroi, le régime des polders depuis le xv^e s, 1609-1748 (311-312), les droits sur les eaux-de-vie, 1740-1748 (313-314), le personnel, l'établissement et les frais de gestion de la Régie, 1746-1748 (315-317).

G² 318-319 à 330-331. Relations avec les communautés et personnes des pays occupés. 1745-1749.

318-319 à 323-324. Mémoires et requêtes adressés à Moreau de Seychelles, intendant de Flandre, et Pineau de Lucé, intendant de Hainaut. 1745-1749.

325-327 à 330-331. Ordonnances des deux intendants rendues sur mémoires et requêtes. Correspondance relative au paiement par les villes de la gratification accordée au Maréchal de Saxe. 1746-1749

G² **332-334 à 381.** Titres et perception des droits domaniaux dans les pays occupés, depuis le xI^e siècle. XVI^e s.-1786.

332-334. Enquête sur les acquisitions des gens de mainmorte. 1662-1748.

335-336. Enquête sur les offices créés avant la conquête. 1703-1748.

337-338 à 364-365. Revenus et charges des États, villes et seigneuries de Brabant, 1619-1748 (337-338 à 342-343), Flandre, 1664-1748 (344-345 à 358), Hainaut, 1555-1748 (359 à 362-363), Limbourg et terres franches, 1715-1748 (364-365).

366 à 381. Titres et aveux féodaux depuis le xi^e siècle (copies), mémoires, comptes, plans, correspondance relatifs aux limites de seigneuries, aux revenus domaniaux, aux rentes, aux successions vacantes en Flandre, Hainaut, Luxembourg et dans les régions frontalières d'Allemagne, Hollande et Lorraine. XVII^e s.-1786.

G³. ADMINISTRATION DES EAUX ET FORÊTS

(3 articles)

Cette sous-série, qui n'en mérite pas le nom puisqu'elle ne comprend que trois articles, a été formée artificiellement de documents administratifs et comptables, pour la plupart du XVIII^e siècle, provenant des bureaux de l'Administration des Eaux et Forêts siègeant à la Table de Marbre du Palais de Paris. La masse des archives de cette institution, de caractère nettement plus judiciaire, ainsi que celles de la maîtrise particulière de Paris, sont conservées dans la sous-série Z^{1E}.

Aline VALLEE.

 G^3 1-13.

Mémoires sur l'administration des Eaux et Forêts, états de ventes de bois dans les forêts royales, procès-verbaux d'arpentage et de visite des forêts d'Ile-de-France, Brie, Champagne, Bretagne et Dauphiné, règlements des marais d'Artois. 1638-1789.

 G^3 14-22.

États, règlements et mémoires concernant les forêts de Champagne, Lorraine, Franche-Comté, Normandie, Dauphiné, Provence et les canaux et rivières de Flandre, Artois, Hainaut, Cambrésis et Maine. 1723-1790.

 G^3 23.

Compte des recettes des adjudications de coupes faites dans les forêts royales des maîtrises particulières de Paris et Soissons. 1781-1785.

G⁴. LOTERIES

(2 articles)

Ces deux cartons n'auraient jamais dû constituer une sous-série distincte de la Section ancienne, car ils font en réalité partie des archives du bureau de la Loterie nationale établi à Turin sous le Consulat et dirigé par Reth, ancien fonctionnaire de la Monnaie à Paris sous le Directoire.

Homme de lettres, Reth profita de son séjour en Italie pour réunir une documentation et préparer un ouvrage (imprimé en 1802) sur l'Homme au Masque de fer ; ses papiers littéraires, entrés en 1809 aux Archives impériales, sont en M 747. Ils furent probablement rapatriés, en même temps que les archives du bureau de Turin, par les soins d'un organisme militaire provisoire, la Direction générale de la Liquidation, dont les archives, cotées jusqu'en 1934 en F⁴⁰, sont actuellement en AJ¹⁴. On trouvera les archives de service de Reth pour 1802 et 1803 en AJ¹⁴ 179 à 188 ; les deux cartons cotés en G⁴ représentent sa documentation sur les loteries particulières d'Ancien Régime, supplantées en 1776 par la Loterie royale, elle-même remplacée par la Loterie nationale, et sur la loterie de Turin antérieure aux conquêtes françaises. Voir, pour l'histoire des loteries en France au xvIIIe siècle, les sous-séries G⁷ et G⁹ : G⁷ 1601 à 1603 (Correspondance et états de recettes et de dépenses relatifs aux loteries, 1700-1730) ; G⁹ 114 à 117 (Arrêts, mémoires, comptes des diverses loteries et des coupes de bois sur le produit desquelles étaient prélevés les secours attribués aux établissements religieux féminins, 1742-1801).

Aline VALLEE.

G⁴ 1 à 5. Cotes vacantes.

G⁴ **6.** Listes imprimées des numéros gagnants lors des tirages mensuels de la loterie de l'Hôtel de Ville de Paris. 1774-1776.

G⁴ 7-8. Tirages de la Loterie nationale. 1795.

Plans, tirages et comptes de la Loterie de Turin (*Lotto di Seminario*) depuis 1750.

Comptes et correspondance du directeur de la Loterie nationale à Turin. 1801-1802.

G⁵. AMIRAUTÉ DE FRANCE. CONSEIL DES PRISES

(304 articles)

Le titre de cette sous-série, hérité du XVIII^e siècle, risque de faire illusion. Il ne s'agit en effet ni des archives proprement dites de l'Amirauté de France, ni de celles du Conseil des Prises, mais des papiers conservés jusqu'à la Révolution par le dernier Amiral de France, Louis-Jean-Marie de Bourbon, duc de Penthièvre, qui avait succédé en 1734 à son père, le comte de Toulouse, dans cette charge de grand officier de la Couronne.

L'Amirauté de France, dont l'importance avait décru depuis Colbert au profit du Secrétariat d'État à la Marine, ne connaissait plus guère, en temps de paix, que des affaires de navigation commerciale et privée. Les archives judiciaires du siège général de l'Amirauté à la Table de Marbre du Palais, à Paris, sont conservées en Z^{ID}, et les archives des amirautés particulières aux Archives nationales (Z^{1D} pour

l'amirauté de Paris), départementales ou aux archives des ports. D'autres documents d'ordre général sont conservés dans Marine C⁴.

Le duc de Penthièvre, et avant lui son père, le comte de Toulouse, tiraient de leur charge des revenus assis sur les offices et greffes des amirautés et sur de nombreux droits perçus dans les ports (congés, ancrage, balises, etc.) d'où une correspondance administrative et financière suivie avec les amirautés particulières, très précieuse dans les cas où les archives de ces amirautés ont disparu. Ce sont les papiers du trésorier de l'Amiral, relatifs à ces revenus, qui forment l'essentiel de la sous-série G⁵, papiers mêlés d'ailleurs à ceux provenant des finances personnelles du duc de Penthièvre, grand propriétaire terrien : administration de ses domaines, travaux effectués dans ses châteaux, comptes de sa maison.

Une autre source importante de revenus était, pour l'Amiral, les prises maritimes faites en temps de guerre, dont il percevait le dixième. Jugées d'abord par les amirautés particulières, les affaires concernant les prises le furent à partir de 1676 par une commission extraordinaire du Conseil, le Conseil des Prises, présidée après 1695 par l'Amiral. Cette juridiction ne fonctionnait, en principe, qu'en période de guerre mais son activité était prolongée jusqu'au règlement des affaires en instance. Bien que le droit du dixième des prises ait été enlevé en 1758 à l'Amiral, en échange d'une rente annuelle, celui-ci continua à présider le Conseil pendant la guerre de l'Indépendance américaine et en conserva les archives, qu'il faut compléter, cependant, par celles du service des Prises au Secrétariat d'État à la Marine (Série Marine F²).

Aline VALLEE.

1. TRÉSORERIE DE L'AMIRAUTÉ DE FRANCE

G⁵ **1 à 7.** Correspondance et comptes divers. 1673-1792.

- 1. Droits et offices de l'Amirauté. 1673-1792.
- 2. Contentieux entre le comte de Toulouse, Amiral, et la Compagnie des Indes au sujet du dixième des prises. 1707-1714.
- 3 à 7. Ventes d'offices, nominations, cautionnement des receveurs, prises, épaves, congés de navigation, amirautés particulières. 1689-1792.

G⁵ **8 à 38.** Greffes des amirautés. 1630-1792.

- 8 et 9. Mémoires sur les greffes des amirautés, dont les revenus appartenaient à l'Amiral depuis 1713. 1630-1792.
- 10 à 38. Baux des greffes, titres de propriété, pièces comptables (par ordre alphabétique de sièges) pour les amirautés d'Abbeville, Aigues-Mortes, Antibes, Arles, Ault, Barfleur, Bayeux, Bayonne, Bordeaux (11¹ à 11⁴), Boulogne, Brest, Caen, Calais, Carentan, Caudebec, Cherbourg, la Ciotat, Coutances, Dieppe, Dunkerque, Fécamp, Fréjus, Grandcamp, Granville, Le Havre, Honfleur, la Hougue, Lorient, Marennes, Marseille, Martigues, Morlaix, Nantes, Narbonne, Ouistreham, Paris, Perpignan, Portbail, Quimper, la Rochelle, Rouen, les Sables-d'Olonne, Saint-Brieuc,

Saint-Malo, Saint-Valery-en-Caux, Saint-Valery-sur-Somme, Toulon, Touques, le Tréport, Vannes, la Corse (32 et 33) et les amirautés coloniales: le Cap-Français, Cayenne, la Grenade, la Guadeloupe, Louisbourg, Mahon, la Martinique, Miguelon, l'île Saint-Pierre et Sainte-Lucie. 1639-1792.

 $G^5 39^1 à 157.$ Droits perçus par l'Amirauté dans les ports. 1765-1792.

> 39¹. Correspondance sur les congés de navigation, les passeports. 1774-1792

> 39² à 157. Inscription des congés de navigation et des droits de balises, ancrage, lestage et délestage (par ordre alphabétique de ports) pour les ports d'Abbeville, Alligre, Arsen-Ré, Barfleur, Bayonne (41¹ à 41¹¹), Beauvoir-sur-Mer, Bordeaux (43 à 54), l'île de Bouin, Boulogne, Bourgneuf-en-Retz, le Brault, Calais, Cancale, Canet, Caudebec, Chaillevette, Champagné, les ports de la Charente, le Château-d'Oléron, Cherbourg, Ciboure, Collioure, le Croisic, Dielette, Dieppe, Dives, Dunkerque (70 à 87), Esnandes, Étaples, Fécamp, la Flotte, Grandcamp et Isigny, Harfleur, le Havre (94 à 113), Honfleur, la Hougue, Jard-sur-Mer, Lannion, Lézardrieux, Marennes, Mesquer, Moricq, Morlaix, Mortagne-sur-Gironde, Nantes (1221 à 124), Noirmoutier, Omonville-la-Rogue, Perros-Guirec, la Perrotine, Pont-Audemer, Pornic, Portbail et Carteret, Portrieux, le Pouliguen, Riberou, la Roche-Bernard, Rocherfort, la Rochelle, Rouen (133 à 144), Royan, les Sables-d'Olonne, Saint-Denisd'Oléron, Saint-Gilles-sur-Vie, Saint-Jean-de-Luz, Saint-Malo, Laurent-de-la-Salanque, Saint-Martin-de-Ré, Saint-Michel-en-l'Herm, Saint-Nazaire, Saint-Valery-en-Caux, Saint-Valery-sur-Somme, Talmont, Soubise, la Tranche-sur-Mer, Tréguier et la Tremblade. 1765-1792.

G⁵ 158 à 166. Comptes du trésorier de l'Amiral. 1705-1740.

> 158 à 161. Comptes du trésorier Brossard. 1705-1706 et 1720-1722.

> 162 à 166. Comptes du trésorier Lereboullet. 1732, 1737-1738 et 1740.

G⁵ 167 à 177. Pièces justificatives des comptes du trésorier de l'Amiral. 1761-1790.

167 à 172. Rentes et pensions dues par l'Amiral. 1770-1790.

173. Frais du Conseil de l'Amiral. 1772-1779.

174. Dons et aumônes. 1772-1780.

175¹ à 177. Domaines et seigneuries. 1761-1787.

2. COMPTES PERSONNELS DE L'AMIRAL DUC DE PENTHIÈVRE

 G^5 178 à 197. Bâtiments et meubles, 1769-1780.

> 178 à 194. États et mémoires de travaux effectués dans les domaines d'Anet, Armainvilliers, Aumale, Bizy, Bretagne, Brie-Comte-Robert, Champrosay, Châteauvillain, Civry-la-Forêt, Compiègne, Crécy, Cuverville, Eu, Fontainebleau, Lésigny, Marly, Orvilliers, Paris, Passy, duché de Penthièvre, Queue-en-Brie, Rambouillet, Saint-Germain-en-Laye, Saint-Just-en-Brie, Sceaux, Sceaux-d'Anjou, Septeuil, Sept-Meules. Vernon et Versailles. 1769-1780.

> 195 à 197. États de dépenses et mémoires de fournitures de meubles 1772-1780

G⁵198 à 210. Comptes de la maison du duc de Penthièvre. 1765-1792.

> 198 à 204. Dépenses des services de la maison : écurie, chasses, garde-robe, fourrière, bouche. 1772-1780.

> 205 à 210. Pièces justificatives des comptes des domaines et de la maison, gages des employés, résidus de comptes du trésorier de l'Amiral. [1689] 1765-1792.

3. CONSEIL DES PRISES

G⁵ 211 à 214. Papiers du greffe. 1613-1793.

(À compléter par les cotes 217 à 220, 233, 256, 263 à 265).

211. Mémoires, états, ordonnances, règlements sur les prises et les droits de l'Amiral, 1613-1793.

212 à 214. Pièces de procédure, amendes et confiscations. 1672-1715.

Délibérations du Conseil présidé par le comte de Toulouse, Amiral, 1688-1703.

G⁵ 217 à 262. Jugements du Conseil. 1695-1782.

> 217. Dispositifs des arrêts rendus en commandement sur appels des jugements du Conseil. 1695-1701.

218 à 220. Projets de jugements. 1695.

221 à 232. Minutes de jugements. 1695-1701.

233. Dépouillement des jugements. 1695-1701.

234 à 255. Minutes de jugements. 1702-1713.

256. Dépouillement des jugements. 1695-1697.

257 à 262. Minutes de jugements. 1714-1715, 1718, 1744-1746, 1748-1749, 1756-1758, 1761, 1763-1764, 1780-1782.

Enregistrement des procédures reçues au greffe du Conseil : 1694-1697 (265), 1695-1696 (263), 1778-1782 (264).

G⁵ 215 et 216.

G⁵ 263 à 265.

G⁶. SUCCESSION LAW. ANCIENNE COMPAGNIE DES INDES

(10 articles)

La ruine du système financier imaginé par Law, la destitution de celui-ci de ses fonctions de Contrôleur général et sa fuite hors du royaume (décembre 1720) amenèrent la création, par arrêt du 9 janvier 1721, d'une commission extraordinaire du Conseil chargée du jugement des contestations concernant les dettes et affaires laissées par lui en suspens.

Cette commission, qui eut, d'une part, à administrer les biens de Law et, après sa mort en 1729, de sa succession (d'où nomination d'un séquestre), d'autre part, à juger d'innombrables réclamations des créanciers de celui-ci et de la Compagnie des Indes, fondée par lui, envers ses héritiers et les administrateurs du séquestre, fonctionna jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Les minutes des jugements de la commission sont conservées en V⁷ (V ⁷ 254 à 259, minutes des jugements de la Commission désignée par arrêt du Conseil du 9 janvier 1721 pour procéder au jugement des contestations concernant les dettes et affaires du sieur John Law, 1721-1790) et ce sont les papiers provenant du greffe qui ont formé la sous-série G⁶. Ces papiers, conservés par la famille Pèchevin, ont été donnés aux Archives en 1823.

Aline VALLEE.

| G° 1-2. | Arrêts et jugements des commissaires sur le séquestre, confié à Jean-Baptiste Pèchevin et à son fils Joseph. Inventaire des pièces de liquidation de la Compagnie des Indes. 1721-1790. |
|--------------------------|---|
| G ⁶ 3 et 4. | Comptes de Messieurs Pèchevin et de leurs héritiers. 1721-1790. |
| G ⁶ 5. | Administration des biens meubles et immeubles de Law. 1720-1768. |
| G ⁶ 6. | Contestations entre le séquestre, les héritiers Law et le syndic des créanciers de Law. 1721-1762. |
| G ⁶ 7 à 9. | Pièces justificatives des comptes de Messieurs Pèchevin, remboursements de créances, clôture du séquestre, procès entre les héritiers Pèchevin et les héritiers Law. 1721-1779. |
| G ⁶ 10. | Répertoire d'un registre de reprises du séquestre. |
| G ⁶ 11. | Journal de recettes et dépenses du séquestre. 1736-1759. |

G⁷. CONTRÔLE GÉNÉRAL DES FINANCES

(1 458 articles)

L'intérêt de toute correspondance ministérielle vient de ce que l'on peut suivre une affaire depuis la décision du ministre jusqu'à ses répercussions dans l'opinion publique, la voir évoluer sous la pression des groupes ou des individus dont les intérêts sont en cause, apprécier, face à ces pressions, l'indépendance de jugement et la volonté du ministre, ou la cohérence de l'équipe qui l'entoure. Sa richesse vient de la variété des affaires traitées par le ministre et de la diversité de ses correspondants, du plus humble particulier aux plus hauts dignitaires.

Cette richesse et cet intérêt sont ceux de la sous-série G⁷ qui, couvrant toutes les branches de l'administration, renferme les plus précieux renseignements sur le gouvernement intérieur de la France au xvIII^e siècle; ils sont toutefois limités chronologiquement. L'essentiel du fonds, que A.-M. de Boislisle a contribué à faire connaître par son célèbre et monumental ouvrage *Correspondance des contrôleurs généraux des finances avec les intendants des provinces* [1683-1715] (Paris, Imprimerie nationale, 1874-1897, 3 vol. in-4°), est en effet constitué par les archives du ministère de Nicolas Desmaretz, contrôleur général des finances de 1708 à 1715, après avoir été, de 1703 à 1708, directeur des finances. La documentation antérieure et celle postérieure à la période 1700-1715 sont comparativement très lacunaires et hétérogènes et ce qui aurait pu en constituer le complément ou la suite se trouve dispersé dans plusieurs séries des Archives nationales (F, H, K, P et Q¹ notamment).

La première partie de la sous-série, artificiellement formée, regroupe dans un ordre chronologique les lettres du Contrôleur général des finances, celles des intendants des généralités, des secrétaires d'État, des hauts dignitaires du royaume, etc. Ces lettres étaient primitivement réparties dans les ensembles d'articles qui constituent la troisième partie du fonds, où est rassemblée, par matières, services ou institutions, la part la plus importante de la correspondance, des notes, mémoires et comptes reçus ou produits par le Contrôleur général des finances et ses collaborateurs. Ces deux parties essentielles sont complémentaires. Il importe, pour réunir la documentation la plus exhaustive sur un sujet, de mener des recherches parallèlement dans l'une et l'autre.

Fonds complémentaires: il existe, aux Archives nationales, en dehors de la soussérie G⁷, de très nombreuses archives du Contrôle général des finances. Mais elles sont dispersées dans plusieurs séries et ne constituent pas, à proprement parler, de fonds organisé comparable à celui qui forme la sous-série G⁷. Parmi les séries anciennes, les séries H et Q¹ comprennent, pour une part essentielle, des documents provenant du Contrôle général des finances. On trouve également dans les séries E, K, KK, M et P des articles ou des ensembles d'articles (voir notamment P 3027 à 5051) qui appartenaient originellement aux archives du Contrôle général.

Parmi les séries modernes, la série F, et plus précisément les sous-séries F¹⁰ (Agriculture), F¹² (Commerce et industrie), F¹⁴ (Travaux publics), F³⁰ (Administration centrale du ministère des Finances), comportent un nombre important de documents des XVIII^e et XVIII^e siècles, dont l'essentiel provient également du Contrôle général des finances.

Claudine FAGES.

1. Correspondance générale

- 2. Archives et correspondance des services et des collaborateurs du contrôleur général des finances
- 3. Dossiers constitués
- 4. Épaves et documents intégrés postérieurement à la sous-série

1. CORRESPONDANCE GÉNÉRALE

G⁷ 1 à 62.

- Minutes ou copies de lettres du Contrôleur général (classées généralement dans un ordre chronologique strict, toutes matières confondues). 1677-1747.
- 1. Jean-Baptiste Colbert, contrôleur général des finances de 1665 à 1683.
- 1 à 4. Claude Le Pelletier, contrôleur général des finances de 1683 à septembre 1689.
- 5 à 8. Louis Phelypeaux de Pontchartrain, contrôleur général des finances du 20 septembre 1689 à 1699.
- 8 à 13, 15 et 16. Michel Chamillart, contrôleur général des finances du 5 septembre 1699 au 14 février 1708.
- 13 à 22. Nicolas Desmaretz, contrôleur général des finances du 22 février 1708 à septembre 1715.
- 23. Conseil des finances, sous la présidence du duc de Noailles, du 15 septembre 1715 à janvier 1718.
- 23 et 24. Marc-René de Voyer de Paulmy d'Argenson, chargé de l'administration des finances de janvier 1718 au 4 janvier 1720.
- 24. Jean Law, contrôleur général des finances du 4 janvier au 29 mai 1720.
- 25. Le Pelletier-Desforts, directeur général des finances de juin à décembre 1720.
- 26 à 28. Félix Le Pelletier de La Houssaye, contrôleur général des finances du 10 décembre 1720 au 10 avril 1722.
- 28 à 36. Charles Gaspard-Dodun, contrôleur général des finances d'avril 1722 au 12 juin 1726.
- 36 à 44. Michel-Robert Le Pelletier-Desforts, contrôleur général des finances du 14 juin 1726 au 19 mars 1730.
- 43 à 62. Philibert Orry, contrôleur général des finances du 20 mars 1730 au 5 décembre 1745.
- 62. Jean-Baptiste de Machault d'Arnouville, contrôleur général des finances du 6 décembre 1745 au 29 juillet 1754.

G⁷ 63 à 70.

Cotes vacantes.

G⁷ 71 à 531.

Lettres originales adressées au Contrôleur général des finances par les intendants des généralités. 1678-1747. [Parmi ces lettres, classées par ordre chronologique, toutes matières confondues, se trouvent aussi quelques documents émanés d'autres administrateurs locaux, civils ou militaires, tels que receveurs généraux des finances, trésoriers de France, présidents d'élection, gouverneurs militaires, commissaires des guerres, etc.].

71 à 78. Alençon. 1678-1738.

79 à 83. Alsace (Strasbourg). 1679-1738.

84 à 100. Amiens. 1678-1747.

101 à 111. Auvergne (Riom). 1678-1733.

112 à 123. Béarn (Pau, puis Auch). 1682-1738.

124 à 130. Berry (Bourges). 1677-1726.

131 à 155. Bordeaux. 1678-1738.

156 à 170. Bourgogne (Dijon). 1678-1746.

171 à 212. Bretagne (Nantes, puis Rennes). 1678-1747.

213 à 222. Caen. 1677-1730.

223 à 238. Champagne (Châlons-sur-Marne). 1677-1738.

239 à 256. Dauphiné (Grenoble). 1679-1738.

257 à 268. Flandres (Lille). 1678-1738.

269 à 275. Flandre maritime (Dunkerque). 1681-1715.

276 à 285. Franche-Comté (Besançon). 1679-1738.

286 à 292. Hainaut (Maubeuge). 1681-1738.

293. Hombourg (Sarre). 1682-1696.

294 à 336. Languedoc (Montpellier et Toulouse). 1669-1746.

337 à 344. La Rochelle, 1678-1738.

345 à 353. Limoges. 1678-1733.

354. Luxembourg. 1685-1697.

355 à 373. Lyon. 1679-1743.

374 à 389. Metz. 1678-1738.

390 à 404. Montauban. 1678-1738.

405 à 414. Moulins. 1678-1738.

415 et 416. Nancy. 1691-1697.

417 à 424. Orléans. 1678-1732.

425 à 447. Paris. 1681-1732.

448. Pignerol. 1684-1696.

449 à 457. Poitiers. 1677-1729.

458 à 490. Provence (Aix-en-Provence). 1678-1737.

491 à 505. Rouen. 1678-1733.

506 à 509. Roussillon (Perpignan). 1681-1738.

510 à 517. Soissons. 1682-1731.

518 à 531. Tours. 1678-1738.

G⁷ **532 à 540.** Lettres originales adressées au Contrôleur général par des secrétaires d'État. 1691-1725.

G⁷ 541 à 545.

Lettres originales adressées au Contrôleur général par des princes et princesses, par des cardinaux, des archevêques et évêques, par des maréchaux de France, par des ambassadeurs et autres dignitaires, français et étrangers, concernant des affaires à caractère public ou d'ordre personnel (le plus souvent). 1684-1726.

G⁷ 546 à 550. Cotes vacantes.

G⁷ **551 à 681.** Correspondance adressée au Contrôleur général par des particuliers, sur des sujets d'ordre personnel principalement. 1681-1735.

551 à 634. Lettres (dites «lettres communes»). 1681-1735.

635 à 681. Placets (dont la particularité est d'être originellement non datés et non signés) et requêtes. 1683-1740.

G⁷ 682 à 693. Cotes vacantes.

G⁷ **694 à 728.** Propositions et projets de réformes adressés au Contrôleur général par des officiers royaux ou des particuliers, pour mettre fin à certains abus, améliorer certains services, procurer des revenus nouveaux au Roi, etc. 1683-1733.

G⁷ 729 à 735. Cotes vacantes.

2. ARCHIVES ET CORRESPONDANCE DES SERVICES ET DES COLLABORATEURS DU CONTRÔLEUR GÉNÉRAL DES FINANCES

G⁷ **736** à **750**. Registres des expéditions journalières. 1708-1736.

G⁷ **751** à **760**. Cotes vacantes.

G⁷ **761 à 815.** Minutes d'analyses et de rapports, résumés d'affaires, préparés pour le Contrôleur général ou le Conseil. 1702-1747.

G⁷ 816 à 827. Cotes vacantes.

G⁷ **828** à **831.** Correspondance des intendants des finances. 1704-1714.

G⁷ **832 à 867.** Correspondance reçue par le premier commis du Contrôleur général des finances et minutes de réponses. 1684-1743.

G⁷ 868 à 881. Cotes vacantes.

3. DOSSIERS CONSTITUÉS

Les revenus de la royauté : comptabilité, perception et emploi des deniers publics

G⁷ 882 à 976. Trésor royal : feuilles mensuelles et états annuels des recettes et des dépenses, comptes partiels de dépenses, états de paiement des appointements et gages des officiers royaux, 1683-1717.

G⁷ **977.** Cote vacante.

G⁷ 978 à 1056. Trésor royal : demandes de paiement d'appointements, de pensions ou de fournitures adressées par des ministres, des officiers royaux ou des particuliers. 1685-1715.

G⁷ **1057** à **1091**. Cotes vacantes.

G⁷ **1092 à 1094.** Correspondance et comptes particuliers relatifs à la guerre de Succession d'Espagne. 1700-1714.

G⁷ **1095.** Cote vacante.

G⁷ 1096 à 1102. Correspondance reçue et envoyée par le garde du Trésor royal, documents concernant le fonctionnement de ses services et les principales affaires en cours. 1700-1712.

G⁷ **1103 à 1107.** Cotes vacantes.

G⁷ **1108 à 1118.** Bordereau des états au vrai des recettes générales des finances et correspondance des receveurs généraux des finances, 1683-1729.

G⁷ **1119 à 1124.** Correspondance de Samuel Bernard et autres documents relatifs aux affaires d'autres banquiers. 1700-1729.

G⁷ **1125 à 1126.** Cotes vacantes.

G⁷ **1127 à 1140.** Correspondance, mémoires et comptes relatifs aux impositions directes. 1688-1726.

1127 à 1131. Taille. 1688-1726.

1132 à 1137. Capitation. 1695-1718.

1138 à 1140. Dixième et cinquantième. 1710-1717.

G⁷ **1141**. Cote vacante.

G⁷ **1142 à 1177.** Bordereaux des recettes et dépenses de la caisse des fermes, correspondance, mémoires et états relatifs aux fermiers généraux et à leur personnel, procès-verbaux et rapports des

inspecteurs des fermes. 1681-1732.

G⁷ **1178 à 1182.** Correspondance, mémoires et comptes relatifs aux aides. 1684-1725.

G⁷ **1183 à 1215.** Cotes vacantes.

G⁷ **1216 à 1263.** Correspondance, mémoires et comptes relatifs aux gabelles, aux regrats et au droit de franc-salé. 1683-1723.

G⁷ **1264 à 1289.** Cotes vacantes.

G⁷ 1290 à 1307. Correspondance, mémoires et comptes relatifs aux fermes du tabac (1690-1718), des poudres (1692-1715), des postes (1691-1730), des octrois (1708-1715) et à celle du contrôle des exploits (1705-1715).

G⁷ **1308 à 1311.** Cotes vacantes.

G⁷ 1312 à 1316. Correspondance, mémoires et comptes relatifs à la ferme du domaine d'Occident et aux relations du fermier avec les compagnies du Canada, des Indes occidentales et du Sénégal. 1673-1714.

G⁷ 1317 à 1322. Correspondance, mémoires et comptes relatifs au domaine royal, à ses revenus, aux receveurs généraux des domaines et bois, aux apanages. 1677-1729.

G⁷ **1323 à 1326.** États des recettes et dépenses des revenus casuels et correspondance du trésorier général des revenus casuels, 1684-1746. Documents relatifs au droit de marc d'or, 1709-1742

G⁷ **1327 et 1328.** Cotes vacantes.

G⁷1329 à 1370. Mémoires et comptes relatifs à l'administration et à la juridiction des Eaux et Forêts. Correspondance des grands maîtres et des maîtres particuliers. 1677-1695 et 1701-1731.

G⁷**1371 à 1390** Cotes vacantes.

G⁷1391 à 1472. Correspondance, mémoires et comptes relatifs à la fabrication des pièces de monnaie, aux augmentations et diminutions d'espèces et autres manipulations monétaires, à l'administration et au personnel des ateliers et cours des Monnaies, aux faux-monnayeurs. 1660-1738.

G⁷**1473 à 1490.** Cotes vacantes.

G⁷1491 à 1583. Traités d'affaires extraordinaires : correspondance des traitants, recueils de résultats, de comptes généraux ou partiels, de traités (concernant principalement des créations ou suppressions d'offices), mémoires et propositions relatifs à ces traités. 1673-1733.

G⁷**1584.** Recueil historique de pièces concernant le Contrôle général des restes. 1722(copie de 1760).

G⁷**1585 à 1592**. Cotes vacantes.

G⁷1593 à 1597. États de recettes et tableaux de remboursements de rentes,

correspondance et mémoires sur des créations, rachats et

réductions ou augmentations de rentes. 1688-1740.

G⁷**1598** à **1600**. Cotes vacantes.

G⁷**1601 à 1603.** Correspondance et états de recettes et de dépenses relatifs

aux loteries. 1700-1730.

G⁷**1604 à 1607.** *Cotes vacantes*.

G⁷1608 à 1613. Bordereaux et états des entrées et sorties de fonds de la

Caisse des Emprunts. 1703-1715.

G⁷1614 à 1628. Correspondance, mémoires et comptes relatifs à la mise en

circulation, aux conversions et remboursements de billets de monnaie, de billets des receveurs généraux et de billets de

banque. 1702-1735.

G⁷**1629.** Cote vacante.

Les dépenses de la royauté : l'administration du royaume

G⁷1630 à 1668. Correspondance, mémoires et comptes relatifs à l'agriculture

(récoltes et commerce des céréales principalement), 1693-1700 et 1708-1719. Autres documents concernant la sécheresse de juin 1731, les épizooties de 1714-1715 et le commerce de la viande dans les marchés de Sceaux et de

Poissy, de 1705 à 1725.

G⁷**1669 à 1670.** Cotes vacante.

G⁷1671 à 1676. Documents relatifs aux travaux d'assèchement des marais de

Poitou et de Normandie (1710-1715) et de Bas-Languedoc

(1738-1748).

G⁷**1677** à **1683**. Cotes vacantes.

G⁷1684 à 1709. Correspondance d'intendants du commerce et de

commissaires du Conseil de commerce, lettres de marchands et de particuliers, arrêts du Conseil, mémoires et comptes relatifs à l'industrie et au commerce, aux

manufactures, à la Compagnie des Indes. 1678-1725.

G⁷ **1710 à 1720.** Cotes vacantes.

G⁷ 1721 à 1723. Demandes de lettres de surséance et de sauf-conduits

adressées au Contrôleur général. 1694-1731.

G⁷ **1724.** Documents relatifs aux haras. 1711-1722.

G⁷ 1725 à 1728. Lettres adressées au Contrôleur général par le lieutenant

général de police, d'Argenson. 1706-1724.

G⁷ 1729 à 1738. Correspondances d'intendants, de médecins,

d'ecclésiastiques, de commissaires des bureaux de santé, de

particuliers, relatives aux épidémies de peste en Provence et dans les régions limitrophes. 1720-1725.

G⁷ **1739 à 1745.** Cotes vacantes.

G⁷ **1746 à 1749.** Correspondance relative aux affaires ecclésiastiques (dons, emprunts, rentes et autres relations financières avec le clergé). 1700-1726.

G⁷ **1750 à 1754.** Cotes vacantes.

G⁷ 1755 à 1769. Correspondance relative aux charges, gages et préséances des magistrats des parlements (1706-1728), des chambres des comptes (1688-1728), du Grand Conseil et de la Cour des Aides de Paris (1703-1727) ; lettres de secrétaires du roi (1706-1731) et de trésoriers de France (1700-1714).

G⁷ **1770** à **1773**. Cotes vacantes.

G⁷ 1774 à 1788. Correspondance des trésoriers généraux de l'extraordinaire des guerres et des autres trésoriers des guerres, mémoires et comptes relatifs au financement des guerres. 1695-1715.

G⁷ 1789 à 1795. Correspondance du grand maître et du trésorier général de l'Artillerie, mémoires et comptes relatifs à la réorganisation de ce corps et documents concernant le bailliage de l'Arsenal. 1697-1715.

G⁷ **1796 et 1797.** Cotes vacantes.

G⁷ **1798 à 1800.** États généraux des dépenses nécessaires à l'entretien des officiers dans les garnisons du royaume. 1681-1699 et 1705-1712.

G⁷ 1801. Documents relatifs aux médecins et chirurgiens des armées (1708-1715) et comptes relatifs aux dépenses de construction des casernes (1720).

G⁷ **1802 à 1825.** Correspondance et comptes relatifs au service des étapes et à celui des vivres des armées de terre. 1676-1715.

G⁷ 1826 à 1833. Correspondance, mémoires et comptes relatifs au service des vivres de la marine, correspondance du secrétaire d'État à la marine et des trésoriers de la marine, documents relatifs aux amirautés. 1686-1730.

L'activité du Contrôleur général au Conseil royal

G⁷ 1837 à 1851. Documents relatifs au fonctionnement et à la composition des Chambres de justice (1645-1718), des commissions extraordinaires du Conseil (1697-1740) et des conseils du roi (Conseil royal des finances principalement, 1708-1741).

G⁷ 1852 à 1901. Projets, expéditions ou copies d'arrêts du Conseil, copies imprimées d'édits, de déclarations et d'arrêts royaux, rendus sur rapport ou à l'initiative du Contrôleur général et de ses

4. ÉPAVES ET DOCUMENTS INTÉGRÉS POSTÉRIEUREMENT À LA SOUS-SÉRIE.

G⁷ 1902 à 1908. Épaves : mémoires-types des intendants sur l'état de leurs

généralités (1716-1726), mémoires de Desmaretz et pièces sur l'organisation des bureaux et les archives du Contrôle général des finances (1661-1728), recueil d'arrêts concernant les affaires extraordinaires (1689-1706), quelques documents sur les impôts à la fin de l'Ancien Régime (1765-1789).

G⁷ 1909 à 1926. États des rentrées de fonds provenant des impositions dans

les recettes générales des finances. 1761-1763.

G⁸. AGENCE GÉNÉRALE DU CLERGÉ

(3 763 articles)

Le Clergé de France, gros propriétaire terrien, dut contribuer, dès le Moyen Age, au budget de la royauté qui, dans des circonstances extraordinaires, se faisait accorder par le pape le dixième des revenus ecclésiastiques, ou décime. François l^{er} rendit ce système permanent et, en 1561, dans le cadre de la lutte contre la Réforme, fut signé à Poissy le premier contrat par lequel le Clergé de France s'engageait à fournir au roi 1 600 000 livres.

À partir de cette époque des décimes extraordinaires, ou dons gratuits, furent accordées au roi, de plus en plus régulièrement, par les assemblées générales, ordinaires ou extraordinaires, du clergé. Celles-ci rassemblaient des députés de toutes les provinces ecclésiastiques, sauf des dix-neuf diocèses qui n'étaient pas «réputés du Clergé de France» (c'est-à-dire des pays non encore réunis à la France au XVI^e siècle), qui ne siégeaient qu'aux assemblées extraordinaires convoquées dans des circonstances graves mais, autrement, envoyaient des députés aux États de leur province pour le vote des dons gratuits.

Les assemblées générales ordinaires, à partir de 1625, se tinrent de deux façons : tous les cinq ans pour les «petites assemblées» consacrées à la réception des comptes du receveur général du clergé ; tous les dix ans pour «les grandes assemblées» qui renouvelaient avec le roi le contrat des décimes ordinaires. Les unes et les autres, réunies toujours à Paris depuis 1701, discutaient et votaient les dons gratuits, choisissaient le mode de financement de ceux-ci (par aliénation, imposition des bénéficiers ou émission d'emprunts à constitution de rentes), accordaient des pensions payables sur les fonds du clergé et jugeaient de toutes affaires touchant la foi, les mœurs, la discipline et le temporel ecclésisastiques. Le contentieux des décimes était toutefois jugé par la Chambre des Décimes (série Z^{1P}).

Deux agents généraux du clergé étaient nommés pour cinq ans par l'assemblée générale. Aidés des avocats du clergé avec lesquels, dans des conférences appelées «Conseil du clergé», ils examinaient les affaires contentieuses à eux soumises par requêtes, ayant la haute main sur les officiers provinciaux et particuliers (diocésains) des décimes, en correspondance avec les autorités civiles et des ecclésiastiques de tous rangs, ils étaient la permanence et l'exécutif du Clergé de France dans l'intervalle des sessions d'assemblées générales auxquelles seules ils rendaient rapport.

Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que la garde des papiers des assemblées et du receveur général du clergé, qui rendait compte à ces assemblées, leur ait échu et à ce que les archives de l'Agence générale soient, en fait, celles du Clergé de France.

Conservées jusqu'en 1625 au Cloître Notre-Dame, ces archives restèrent au couvent des Grands-Augustins, lieu habituel de réunion des assemblées à Paris, jusqu'en 1792. La Révolution les transféra à la Bibliothèque nationale qui, sur arrêté ministériel du 19 avril 1862 relatif aux échanges entre archives et bibliothèques, les versa aux Archives nationales. Quatre-vingt-deux registres de procès verbaux d'assemblées (actuellement cotés dans le groupe G ⁸ 586* à 707*), ne provenant pas de l'Agence générale mais de bibliothèques d'abbayes ou de séminaires parisiens et qui firent partie de la bibliothèque du Tribunat, furent en outre versés aux Archives nationales par le ministère de l'Intérieur en 1877.

L'ensemble de la sous-série G8 a malheureusement et très artificiellement été divisé en deux suites parallèles de cartons et de registres (dont certains sont factices), pourvues d'une double cotation numérique, de telle sorte que le demandeur d'un article doit toujours préciser s'il s'agit d'un carton ou d'un registre (la cote des registres est suivie d'un astérisque). Le classement a été effectué à partir de 1875 dans le souci de reconstituer le cadre choisi par l'Agence générale elle-même. Ce cadre de classement nous est connu grâce à l'inventaire prescrit par l'assemblée du clergé de 1695, tenu à jour jusqu'en 1788 et conservé sous les cotes G⁸ 2852* à 2856* ; il comprend dix grandes rubriques qu'on retrouvera dans les deux séries parallèles de cartons et de registres. Le choix fait par les archivistes de l'époque présente le gros avantage de respecter le fonds d'archives tel qu'il fut organisé par l'administration d'origine. Pour des esprits modernes, ne comprenant pas toujours pourquoi telle affaire a été liée à telle autre, la logique du classement n'est pas forcément évidente. En outre, les déménagements de 1792 et 1862 ont introduit quelque désordre dans les documents dont certains, mal définis et inclassables, ont été placés dans les fins de séries (pièces comptables diverses, dossiers d'histoire ecclésiastique, mélanges).

Malgré l'importance matérielle de la sous-série G⁸ et sa cohérence (elle est à peu près intacte du xvi^e siècle à la Révolution), il convient de compléter une recherche portant sur le temporel du Clergé de France par des investigations dans les séries H⁵, L, S, Z^{1P}, dans le fonds du Secrétariat d'État de la Maison du Roi dont dépendaient les affaires ecclésiastiques (O¹, G⁹ 1 à 5, 172-173), dans les archives des commissions extraordinaires du Conseil chargées des affaires du clergé : Commission des Réguliers (G⁹), Commission des Secours (G⁹), Commission des Économats (V⁷ et TT) et dans le fonds de la Régie des biens des religionnaires fugitifs (TT).

Cependant, cette sous-série permet de déborder largement le cadre de l'histoire financière, économique et sociale du clergé. Les décisions des assemblées sur la foi, les mœurs, les censures, la correspondance entretenue par les agents généraux avec les curés de toutes régions et les dossiers de pensions des protestants

convertis, notamment, sont une source très riche pour l'histoire des mentalités et de la spiritualité.

Aline VALLEE.

I. Cartons

(794 articles)

1. DÉCIMES ORDINAIRES

G⁸ **1 et 2.** Départements (états de répartition). 1560-1646.

G⁸ **3 à 29.** Comptes. 1516-1789.

3. Compte pour 1516.

4 à 27. Pièces justificatives des comptes (lacunes de 1742 à 1767). 1561-1785.

28. Excédents de paiement et intérêts des capitaux dus aux diocèses. 1720-1735.

29. Lettres patentes et arrêts du Conseil sur la levée et la répartition des décimes. 1569-1786.

G⁸ 30 à 35. Administration. 1569-xvIII^e s.

30. Réponses des diocèses aux agents généraux du clergé sur l'administration des bureaux diocésains. 1717 et 1770.

31. Jugements sur le fait des décimes rendus par les syndics du clergé (1569-1578) et la Chambre ecclésiastique souveraine de Paris (1759).

32. Lettres patentes et arrêts du Conseil concernant les offices de receveurs et contrôleurs provinciaux des décimes. 1581-1754.

33 à 35. Provisions d'offices de receveurs et contrôleurs des décimes et quittances (par ordre alphabétique de généralités pour 33, ensuite de diocèses). XVIII^e-XVIIII^e s.

G⁸ 36 à 42. Décharges de décimes (dignitaires ecclésiastiques en 36, puis par ordre alphabétique de diocèses). XVI^e-XVIII^e s.

2. DÉCIMES EXTRAORDINAIRES

G⁸ **43.** Départements. 1628-1782.

G⁸ **44 à 47, 81**⁸ **à** Pièces justificatives des comptes. XVI^e-XVIII^e s. **81**¹².

G⁸ **48** à **67.** Revenus et charges des diocèses. XVIII^e s.

- 48 à 50. Déclarations des revenus des diocèses pour le nouveau département général de 1726.
- 51 à 67. Déclarations des dettes et emprunts contractés par les diocèses pour le nouveau département général de 1726 (par ordre alphabétique de diocèses).
- G⁸ 68 à 81¹. Réponses des diocèses à la circulaire des agents généraux du clergé du 1^{er} décembre 1769 concernant l'application de l'édit de mai 1768 sur les portions congrues : correspondance, états des cures à portion congrue (par ordre alphabétique de métropoles). 1769-1787.
- G⁸ 81² à 81⁵. Pièces relatives aux offices de receveur général du clergé, de receveurs et contrôleurs des décimes (par ordre alphabétique de généralités). XVI^e-XVIII^e s.
- **G**⁸ 81⁶ et 81⁷. Décharges de décimes (par ordre alphabétique de bénéficiers). xvI^e-xvIII^e s.

3. ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRES DU CLERGÉ

G⁸ 82 à 110. Sessions des assemblées. xvi^e-xviil^e s.

82 à 86. Extraits, manuscrits et imprimés, de procès-verbaux et pièces relatives à leur distribution. 1572-1789.

87 à 94. Procurations de députés aux assemblées générales (par ordre chronologique). 1582-1788.

95. Extraits de procès-verbaux d'assemblées particulières, cérémonial, élection et réception d'agents généraux du clergé. 1574-1788.

96 à 107. Comptes des frais communs des assemblées générales. 1568-1785.

108 à 110. Règlements des assemblées générales, mémoires sur les droits du clergé et les institutions ecclésiastiques. XVIII^e-XVIII^e s.

G⁸ 111 à 116. Contrats passés par les assemblées : avec le roi pour le paiement des rentes de l'Hôtel de Ville de Paris et des dons gratuits, 1574-1788 (111 à 114); avec les receveurs généraux du clergé, 1566-1785 (115); avec l'Ordre de Malte, pour l'aménagement du couvent des Grands-Augustins, pour l'impression d'ouvrages, etc. 1568-1780 (116).

G⁸ 117 à 120. Actes des assemblées. XVI^e-XVIII^e s.

117 et 118. Cahiers du clergé présentés au roi par les assemblées générales. 1571-1786.

119 et 120. Correspondance des assemblées avec le pape, les évêques, le roi, les secrétaires d'État, les syndics et

agents généraux du clergé. 1512-1786.

G⁸ 121 et 139. Pièces comptables, XVI^e-XVIII^e s.

121 et 122. Pièces relatives aux appointements des officiers du clergé. 1579-1730.

123 et 125. Extraits de procès-verbaux, arrêts, lettres patentes et notes sur les assemblées. 1540-1780.

126 et 130. Pièces relatives aux officiers du clergé, à leurs appointements, aux contrats passés devant notaires, aux fournitures faites pour les assemblées du clergé, etc. XVIII^e-XVIII^e s.

131 et 139. Pièces justificatives des comptes des frais communs des assemblées. 1579-1788.

4. DROITS ET PRIVILÈGES DU CLERGÉ

G⁸ 140 à 156.

Bulles, édits, arrêts, lettres patentes, sentences d'universités, pièces de procédure, correspondance concernant les protestants, 1568-1685 (140), la censure des livres, 1626-1773 (141), la condamnation de Jansenius, 1653 (142), la juridiction ecclésiastique, 1578-1776 (143 à 146), les règlements des réguliers, 1633-1760 (147), les conciles provinciaux, 1646 (148), les bénéfices et portions congrues, (149),privilèges personnels les ecclésiastiques, 1576-1752 (150-151), le cérémonial et les préséances, 1596-1783 (152), le temporel ecclésiastique, 1568-1782 (153 et 154), les dîmes, 1553-1784 (155), les réparations d'églises et presbytères et les comptes des fabriques, 1571-1769 (156).

G⁸ **157 à 171-172.** Exemptions ecclésiastiques. XVI^e-XVIII^e s.

157 à 163. Lettres patentes, arrêts, correspondance touchant les exemptions de droits de franc-fief, aveu, dénombrement, foi et hommage, ban, chauffage, gabelle, aide, taille, traite, entrée, logement des gens de guerre, etc. (classement par matières). XVI^e-XVIII^e s.

164 et 165. Arrêts, mémoires, correspondance, ordonnances d'intendants sur les exemptions et immunités (par ordre alphabétique de bénéficiers). XVI^e-XVIII^e s.

166 à 171-172. Dossiers sur les exemptions de foi et hommage, les économats spirituels, les droits de joyeux avènement, la régale (par matières). XVII^e-XVIII^e s.

G⁸ 173-174 à 181. Institutions et privilèges ecclésiastiques.xvı^e-xvııı^e s.

173-174 et 175-176. Dossiers sur les offices de greffiers des insinuations ecclésiastiques, les banquiers expéditionnaires

en cour de Rome, les officiaux et les deniers du clergé. XVI-XVIII^e s.

177-178. Lettres patentes et arrêts sur les privilèges d'impression des actes du Clergé, la tenue des registres paroissiaux, l'observance des dimanches et fêtes. 1661-1767.

179-180 et 181. Bulles, arrêts, correspondance sur le jubilé, le droit de visite des évêques, les prébendes théologales. 1745-1786.

G⁸ **182** à **190**³. Dossiers financiers, XVIII^e s.

182 à 184. Remboursement des rentes sur le clergé : procédure reçues par les agents généraux. 1720-1745.

185 à 187. Dossiers sur les portions congrues, les bois des ecclésiastiques et divers privilèges. XVIII^e s.

188 à 190³. États des revenus des diocèses (par ordre de diocèses). XVIII^e s.

G⁸ 191 à 205. Mémoires, requêtes, lettres patentes, arrêts faisant partie de pièces de procédure «à rendre» par l'Agence générale aux diocèses et communautés religieuses (classement par affaires). XVIII^e s.

5. RENTES ET PENSIONS SUR LE CLERGÉ

G⁸ 206, 207, 211. Édits, arrêts, quittances d'arrérages de rentes sur l'Hôtel de Ville de Paris (206 et 207) et sur l'Hôtel de Ville de Toulouse (211). XVI^e-XVIII^e s.

G⁸ 208 à 261. Pensions sur le clergé. XVIII^e-XVIIII^e s.

208, 209, 212 à 214, 217, 218. Quittances d'arrérages de pensions. 1690-1756, 1697-1725 et 1673-1691.

210 et 219. États d'anciens jésuites pensionnés. XVIII^e s.

215 et 216. Pièces justificatives des contrats de pension sur le clergé. 1691-1715.

220 à 248. Dossiers de pensions des ministres protestants convertis et autres pensionnés du clergé (par ordre alphabétique des pensionnés). XVIII^e-XVIII^e s.

249 à 254. Dossiers de subventions du Clergé de France à des établissements religieux (par ordre alphabétique d'établissements). XVIII^e-XVIII^e s.

255 à 261. Brevets de pension et quittances d'arrérages des ministres protestants convertis et autres pensionnés du clergé (sans classement). 1601-1756.

6. ALIÉNATIONS DU TEMPOREL ECCLÉSIASTIQUE

G⁸ 262 Bulles, lettres patentes, arrêts, règlements, mémoires concernant l'aliénation des biens ecclésiastiques. 1563-1645.

G⁸ **263** à **270**. États de ventes et pièces comptables des aliénations de 1563 (263), 1569 (264 à 268), 1576 (269), 1586 et 1588 (270).

7. RENTES CONSTITUÉES LORS DES ÉMISSIONS D'EMPRUNTS FAITES POUR LE PAIEMENT DES DONS GRATUITS

Dossiers comprenant des contrats de constitution de rentes, ordonnances sur le Trésor royal, quittances d'arrérages et de remboursements, procurations, certificats de non-opposition, contrats de mariage, testaments, inventaires après décès. Les documents se trouvent répartis en deux séries (G⁸ 273 à 534 et 535 à 591) pour la même période chronologique, la deuxième série — G⁸ 535 à 591 — étant en fait un supplément de la première. Classement par dates des constitutions.

G⁸ **271 et 272** Rentes des Hôtels de Ville de Paris et Toulouse «prétendues assignées sur le clergé». 1561.

G⁸ 273 à 534. Rentes constituées lors des emprunts de 1636 (273), 1640 (274), 1686 (275), 1690 (276 à 294), 1693 (295 à 304), 1695 (305 à 312), 1700 (313 à 315), 1701 (316 et 317), 1705 (318 à 322), 1707 (323 et 324), 1710 (325 à 335), 1711 (336 à 340), 1714 (341 à 345), 1715 (346 à 353), 1723 (354 à 359), 1734 (360 à 366), 1735 (367 à 371), 1742 (372 à 381), 1745 (382 à 389), 1747 (390 à 397), 1748 (398 à 407), 1755 (408 à 413), 1758 (414 à 420), 1760 (421 à 433), 1762 (434 à 438), 1765 (439 à 444), 1766 (445 à 482), 1770 (483 à 490), 1772 (491 à 498), 1775 (499 à 505), 1780 (506 à 520), 1781

G⁸ **535 et 536.** Rentes sur l'Hôtel de Ville de Paris. xvı^e-xvııı^e s.

(521 à 526), 1782 (527 à 534).

G⁸ **537 à 545.** Rentes sur les offices. 1694-1780.

G⁸ 546 à 591. Rentes constituées lors des emprunts de 1636 et 1640 (546), 1686 (547), 1690 (548 à 550), 1693 (551 et 552), 1695 (553 et 554), 1700 (555 et 556), 1701 (557), 1705 (558 à 560), 1710 (561), 1711 (562 et 563), 1714 (564 et 565), 1715, 1723 et 1734 (566 à 568), 1735 (569), 1742 et 1745 (570), 1747 (571), 1748 (572 et 573), 1755 (574), 1758 (575), 1760 (576 et 577), 1762 (578), 1765 (579 et 580), 1766 (581 à 584), 1770 (585 et 586), 1772 (587), 1775 (588), 1780 (589), 1781 (590), 1782 (591).

7. bis. PIÈCES COMPTABLES DIVERSES

G⁸ 592 à 600. Comptes des revenants bons présentés aux assemblées du clergé, frais de significations par huissiers, honoraires de

notaires. xvIIIe s.

G⁸ 601 à 603. Pièces justificatives des comptes des aliénations du temporel ecclésiastique. 1563-1569.

G⁸ 604 à 616. Quittances de pensions sur le clergé (par ordre alphabétique de pensionnés de 604 à 612, par ordre chronologique de 1626 à 1788 pour 613 à 616). XVII^e-XVIII^e s.

G⁸ 617 et 618. États de pensions des jésuites et des nouveaux convertis. 1641-1787.

8. CORRESPONDANCE ET ACTES DES AGENTS GÉNÉRAUX ET DU CONSEIL **DU CLERGÉ**

G⁸ 619 à 661. Correspondance reçue par les agents généraux du clergé (par ordre alphabétique des expéditeurs désignés, soit par leur nom, soit par le lieu où ils exercent leurs fonctions). XVIII^e s.

G⁸ 662 à 670. Correspondance reçue par les agents généraux du clergé, avec quelques minutes de réponses (sans classement). XVII^e-XVIII^e s.

G⁸ 671 à 686. Minutes de lettres des agents généraux du clergé (par ordre chronologique sommaire). 1727-1787.

> Ces minutes étant recopiées dans les registres G⁸ 2557* à 2626*, tous munis de tables, elles n'ont pas été classées.

 G^8 687 à 720⁶. Mémoires et requêtes soumis aux délibérations du Conseil du clergé. XVII^e-XVIII^e s.

> Sans classement ; voir la série correspondante des registres G⁸ 2468* à 2556* où les documents sont regroupés, soit par ordre chronologique, soit par ordre alphabétique.

9. DOSSIERS D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE

G⁸ 721 à 725. Répertoire, par ordre de matières, de notes extraites de divers ouvrages sur l'histoire et le droit ecclésiastique. XVIII^e-XVIIII^e s.

G⁸ 726 à 728. Notes tirées d'ouvrages religieux, catalogues de livres, mémoires manuscrits et imprimés. XVII^e-XVIII^e s.

G⁸ 729 à 737. Transcriptions de titres concernant des diocèses communautés religieuses, d'après la Gallia Christiana, les Ordonnances des rois de France et divers recueils historiques (par ordre d'établissements religieux). XVIII^e s.

10. MÉLANGES

G⁸ 738 à 783.

Cartons contenant, sans aucune suite logique, des procèsverbaux et comptes d'assemblées du clergé, des comptes de décimes, des contrats de constitution et des quittances d'arrérages de rentes et pensions sur le clergé, des comptes d'aliénations du temporel, des provisions d'offices et quittances de gages d'officiers du clergé, de la correspondance des agents généraux, des pièces de procédure, des mémoires et notes sur les droits du clergé, des états de revenus de bénéficiers, des fragments d'inventaires, des plans (cathédrale de Clermont, couvent des Grands Augustins par Antoine), des pièces relatives au sacre de Louis XVI, etc. XVI^e-XVIII^e s.

II. Registres

(2 969 articles)

1. DÉCIMES ORDINAIRES

G⁸ **1*** à **6*** et **241*** à Départements pour 1516 (1* à 4^A* et 241* à 244*), 1574 (4^B*), **244.*** 1636 (5*) et 1646 (6*).

G⁸ **7*** à **154***. Comptes (par ordre chronologique, avec lacunes de 1638 à 1662 et de 1720 à 1725). 1568-1739.

G⁸ 155* à 225*. Rentes de l'Hôtel de Ville de Paris «prétendues assignées sur le clergé» et financées par les revenus des décimes. XVII^e-XVIII^e s.

155* à 161*. Matricules. 1562-1584.

162* à 198-200*. Bons de liquidation (par ordre de numéros de bons). 1719.

201* à 225*. États de distributions des rentes liquidées (par ordre chronologique). 1722-1726.

G⁸ 226* à 229-230*. Causes relatives aux décimes plaidées devant les syndics généraux du clergé de 1563 à 1579 (226* à 228^B*) et en 1631 pour le Béarn, la Navarre et le pays de Soule (229-230*).

G⁸ **231*** **à 240***. Comptes des arrérages des décimes. 1580-1621.

G⁸ **245*** à **249***. Rôles des taxes établies par le Conseil du roi pour financer les offices de receveurs et contrôleurs provinciaux et particuliers des décimes. 1622-1640.

2. DÉCIMES EXTRAORDINAIRES

G⁸ 250* à 465*. Départements (par ordre chronologique). 1621-1788.

G⁸ 466* à 498^J*. Comptes des décimes extraordinaires, des rentes constituées sur le clergé pour leur paiement et des offices des décimes (par ordre chronologique, avec lacunes de 1590 à 1620, de

1629 à 1689, de 1755 à 1769). 1568-1782.

G⁸ 499* à 560*. Charges des diocèses relatives aux décimes. XVIII^e s.

499* à 547*. Extraits des pouillés des diocèses (par ordre non alphabétique de provinces ecclésiastiques) pour le département général des décimes extraordinaires fixé par les assemblées du clergé de 1755 (499* à 514-515*) et de 1760 (516* à 547*).

548* à 560*. Correspondance, états de répartition, états de portions congrues, corrections de pouillés diocésains, documents divers relatifs au département des décimes extraordinaires, 1726-1786.

3. ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRES DU CLERGÉ

G⁸ 561-563* à 585*, 778^A*, 778^B*.

Pièces remises aux assemblées. XVII^e-XVIII^e s.

561-563*. Traité de la juridiction ecclésiastique, attribué à Nicolas Sevin, évêque de Cahors (1660-1678), remis à l'assemblée de 1775.

564* et 565*. Agenda des affaires du clergé pendantes aux conseils du roi. 1745-1750.

566* à 568*. Factums, mémoires et lettres aux agents généraux du clergé pour transmission aux assemblées générales. 1691-1750.

569* à 572*. Table générale des matières, ordres et pouvoirs des assemblées du clergé, d'après les procès-verbaux de ces assemblées. XVIII^e-XVIIII^e s.

573* à 581*. Cotes vacantes.

582-583*, 584*, 778^{A*}, 778^{B*}. États de revenus du diocèse de Nevers, 1602 (582-583*), du diocèse de Rodez, 1770 (584*) et de l'abbaye Saint-Mesmin près d'Orleans, XVII^e s. (778^{A*} et 778^{B*}).

585*. Modèles de pièces imprimées par ordre des agents généraux. XVIII^e-XVIIII^e s.

G⁸ 586* à 707^P* Procès-verbaux des assemblées générales du clergé (par

ordre chronologique sommaire). 1560-1788.

Beaucoup de ces registres sont des originaux signés ; certains sont des copies, d'autres des imprimés. L'inventaire numérique indique les cotes anciennes des registres provenant directement de l'Agence générale du clergé auxquelles renvoient les différentes séries de tables cotées 707^{A*} à 707^{P*}.

G⁸ 708* et 781* à 784*.

Contrats du Clergé de France avec l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, 1589 (708*), le roi, 1641 (781* à 783*) et la Ville de Paris, 1566 (784*).

G⁸ 709* à 777*.

Sessions des assemblées. XVI^e-XVIII^e s.

709*. Comptes des missions du clergé rendus à l'assemblée de 1690.

710*. Cérémonial des assemblées générales. 1650-1660.

711* à 713*. Procès-verbaux d'assemblées particulières. 1616-1768.

714* à 725*. Département des frais communs des assemblées (par ordre chronologique, avec lacunes). 1579-1705.

726* à 777*. Comptes des frais communs des assemblées (par ordre chronologique). 1582-1782.

G⁸ 779* à 786*.

Ouvrages utilisés par les assemblées. XVII^e-XVIII^e s.

779* à 780*. Traité de l'autorité du roi dans l'administration de l'église gallicane, par Roland Le Vayer, intendant de la généralité de Soissons. 1682-1685.

785* à 786*. Tables analytiques des *Mémoires du Clergé* (ouvrage publié à Paris de 1716 à 1750 sur ordre de l'assemblée de 1705). 1669-1748 et 1764.

G⁸ 787* à 792^A*.

Relations des assemblées avec les agents généraux. XVII^e-XVIII^e s.

787* à 791^C*. Rapports des agents généraux aux assemblées. 1680-1785.

792^{A*}. Traité de l'Agence générale du clergé. 1767.

G⁸ 792^B* à 795*.

Pièces comptables. XVII^eXVIII^e s.

792^B∗. Apostilles sur le compte des décimes de 1645.

793* à 795*. État des réductions des rentes de l'Hôtel de Ville de Paris assignées sur le clergé. XVIII^e s.

4. DROITS ET PRIVILÈGES DU CLERGÉ

G⁸ 796* à 801*.

Pièces relatives aux refus de sacrements et billets de confession, 1626-1754 (796*), aux différends entre les

papes, les rois de France et le clergé, XVII^e s. (797*), à la défense des pouvoirs des évêques dans l'Église, s.d. (798* à 801*).

G⁸ 802* et 803*. Procédures relatives à l'abbaye de Cîteaux, 1761 (802*), à l'évêque de Mâcon et l'abbaye de Cluny, 1737-1745, (803*).

G⁸ **804*.** Recueil imprimé d'actes d'appel au futur concile général au sujet de la bulle *Unigenitus*. 1757.

5. RENTES ET PENSIONS SUR LE CLERGÉ

G⁸ 805* à 828*. Rentes de l'Hôtel de Ville de Paris assignées sur le clergé : états de paiement des arrérages pour 1562-1584 (805* à 826*) et 1678-1719 (827* et 828*).

G⁸ **829*** à **924***. Pensions accordées par les assemblées aux protestants convertis et autres pensionnés du clergé. xvIII^e-xvIIII^e s.

829* à 852*. États de pensions (par ordre chronologique). 1657-1785.

853-855* à 924*. Comptes des recettes (contributions des diocèses) et des dépenses (détail nominatif des paiements), par ordre chronologique, avec lacune de 1640 à 1650. 1606-1719.

G⁸ 925* à 928* et Emprunts et revenants bons du clergé. XVIII^e-XVIIII^e s. 934* à 953*.

925* à 928*. Comptes des emprunts et des revenants bons. 1690-1700.

934*. Compte de l'emprunt de 1701.

935^{A*} à 935*. Comptes des revenants bons présentés aux assemblées générales. 1705-1770.

G⁸ **929* à 933* et** Gages des officiers des décimes. xvii^e-xviii^e s. **961***.

929* à 933*. États et comptes des augmentations. 1675-1705.

961*. Ampliations des augmentations (imprimé). 1705.

G⁸ **954**^{A*} à **973**^{E*}. Rentes sur le clergé : contrats, rétablissements et remboursements. xvil^e-xvill^e s.

954^{A*} et 954^{B*}. Ampliations de contrats de rentes créées en 1690 (imprimé).

955* à 960*. Compte de rétablissement présenté à l'assemblée de 1725. 1719-1725.

962* à 963^B*. Fragments de comptes du receveur général du clergé. 1690-1775.

964* à 973^E*. Etats des remboursements des rentes et des offices des décimes par les diocèses (par ordre chronologique). 1726 (973^D*) et 1740-1755.

G⁸ 974 à 1202*. Comptes originaux signés des rentes du clergé, arrêtés aux assemblées générales (par ordre chronologique). 1690-1774.

6. ALIÉNATIONS DU TEMPOREL ECCLÉSIASTIQUE

G⁸ 1203* à 1352*. Dossiers reliés de procès-verbaux de ventes, comptes, départements d'impositions, états de revenus de bénéficiers, quittances, pièces de procédure (par ordre non alphabétique de diocèses classés par provinces ecclésiastiques; table analytique dans l'ancien inventaire G⁸ 2855*). xiv^e s.

G⁸ 1353* et 1354*.

Cotes vacantes

G⁸ 1355* à 1393*. Aliénations particulières. xvI^e s.

1355*. Aliénation de 1575 : jugements rendus par les délégués du pape.

1356* à 1369-1371*. Aliénations et rachats : comptes de recettes et dépenses. 1567-1600.

1377* à 1379*. Aliénation de 1576 : compte de recettes et dépenses. 1567-1785.

1380* à 1382*. Cotes vacantes.

1383* à 1393*. Aliénation de 1569 : compte de recettes (par ordre alphabétique de généralités).

G⁸ 1394* à 1399* Répartition des aliénations. XVI^e-XVII^e s. et 1404*.

1394* et 1404*. Aliénation de 1584 : départements.

1395* à 1399*. Rôles des taxes sur les détenteurs de biens aliénés (par ordre non alphabétique de diocèses ; table en G⁸ 1398*). 1641.

G⁸ 1372* à 1374-1376* et 1400* à 1413*. Comptes classés à tort parmi les aliénations. xvıe-xvıııe s.

1372* à 1374-1376*. Comptes des frais communs des assemblées du clergé (voir G⁸ 732*). 1598-1606.

1400* à 1403*. Département des décimes. 1641.

1405* et 1406-1412*. Département des décimes extraordinaires (par ordre de généralités). 1646.

1413*. Supplément des offices de receveurs des décimes : ampliations de quittances (imprimé). 1726-1727.

7. RENTES CONSTITUÉES LORS DES ÉMISSIONS D'EMPRUNTS FAITES POUR LE PAIEMENT DES DONS GRATUITS

G⁸ 1414* à 2436*.

Comptes et pièces justificatives des comptes des rentes créées en 1710, 1710-1719 (1414* à 1454*), en 1710, 1711 et 1715, unies à partir de 1720, 1720-1734 (1455^{A*} à 1485-1487*), en 1711, 1711-1719 (1488* à 1512*), en 1715, unies à celles de 1711 à partir de 1735, 1715-1740 (1513* à 1540*), en 1723,

1723-1748 (1541* à 1592*), en 1734, 1734-1746 (1593* à 1646*), en 1734, 1735 et 1747, unies à partir de 1747, 1747-1762 (1647* à 1741*), en 1735, 1735-1746 (1744* à 1790*), en 1742, 1742-1748 (1791* à 1817*), en 1742 et 1748, unies à partir de 1748, 1748-1762 (1818* à 1934*), en 1745, 1745-1758 (1935* à 1997*), en 1745 et 1758, unies à partir de 1758, 1758-1762 (1998* à 2030*), en 1755, 1755-1765 (2031* à 2067*), en 1755 et 1765, unies à partir de 1765, 1765-1773 (2068* à 2206*), en 1760 et 1762, 1760-1762 (2207* à 2231*), en 1734, 1735, 1742, 1745, 1747, 1748, 1760 et 1762, réunies par ordre de l'assemblée du clergé du 27 mai 1762, 1762-1773 (2232* à 2436*).

7 bis. COMPTES DIVERS

G⁸ 1564*, 1593*, 1594*, 1742, 1743*, 1760*, 1761, 2378* et 2379*, 2395* et 2396*. Comptes des dons gratuits de 1730 (1564*), 1734 (1593* et 1594*), 1735 (1742* et 1743*), 1740 (1760* et 1761*), 1770 (2378* et 2379*) et 1772 (2395* et 2396*).

G⁸ **2437*** à **2450***. Comptes des décimes, pensions et appointements. 1765-1774.

8. CORRESPONDANCE, DÉLIBÉRATIONS ET ACTES DES AGENTS GÉNÉRAUX ET DU CONSEIL DU CLERGÉ

G⁸ 2451* à 2467*. Recueil des conférences du Conseil du clergé, par Duchesne, chef du bureau de l'Agence générale et garde des archives du Clergé de France: résumés des séances (par ordre chronologique, avec table des matières en G⁸ 2467*). 1766-1788.

G⁸ **2468*** à **2556***. Dossiers reliés de mémoires et requêtes soumis aux délibérations du Conseil du clergé. XVIII^e s.

Par ordre chronologique de 1727 à 1749 (2468* à 1485*), par ordre alphabétique des bénéficiers (2497* à 2516*), sans classement (2486* à 2496* et 2517* à 2554*). Table alphabétique (et sa minute) par Duchesne, garde des archives du Clergé de France, présentée à l'assemblée de 1785 (G⁸ 2555* et 2556*).

G⁸ 2557* à 2626*. Copie-de-lettres au départ de l'Agence générale du clergé (par ordre chronologique sommaire, avec tables dans les registres et table alphabétique générale des matières pour les registres 2557* à 2619* dans G⁸ 2622* à 2626*). 1701-1787. Voir les minutes de ces lettres en G⁸ 671 à 686.

G⁸ 2627* 2632*. Dossiers reliés de lettres originales des secrétaires d'État, intendants et magistrats adressées aux agents généraux du clergé (sans classement; table générale alphabétique des matières en G⁸ 2632*). 1713-1784.

G⁸ 2633* à 2780*. Consultations de Jean-Jacques Piales et autres canonistes sur la pratique bénéficiale (par ordre chronologique, avec table générale chronologique des registres 2633* à 2763* en G⁸ 2780*). [1738] 1754-1787.

G⁸ 2781* à 2834*. Délibérations et consultations du Conseil du clergé : transriptions et imprimés, avec pièces originales jointes [1581] XVIII^e s.

2781* à 2806*. Par ordre chronologique de 1727 à 1777.

2807* à 2817*. Par ordre chronologique de [1581] à 1757.

2818* à 2833*. Sans ordre chronologique continu.

2832*. Table alphabétique générale pour les registres 2827* à 2832*.

2834*. Table alphabétique générale pour les registres 2781* à 2826*.

9. HISTOIRE ET DROIT ECCLÉSIASTIQUES

G⁸ 2835* à 2844*. Textes de jugements du Clergé de France, bulles pontificales, édits et déclarations du roi, arrêts du Parlement, censures de la Faculté de théologie de Paris en matière de foi, mœurs et discipline ecclésiastique de 1531 à 1728, réunis par le Père Mercier, cordelier (par ordre chronologique pour les registres 2835* à 2839*, sans classement mais avec table alphabétique en G⁸ 2844* pour les registres 2840* à 2844*). Avant 1740.

G⁸ 2845*. Dissertation philosophique et historique sur l'immunité

ecclésiastique sous les empereurs romains, par l'abbé de Carondas, chanoine de Soissons. 1750.

10. ANCIENS INVENTAIRES

G⁸ **2846*** à **2850**- Inventaires généraux de 1579, 1630, 1651 et inventaires particuliers. 1568-1651.

G⁸ **2852*** à **2856***. Inventaire général prescrit par l'assemblée du clergé de 1695. 1695-1788.

G⁹. COMMISSIONS DES RÉGULIERS ET DES SECOURS

119 articles

Le Secrétaire d'État de la Maison du Roi ayant traditionnellement, aux xvII^e et xvIII^e siècles, la charge des affaires du clergé, les archives des commissions des Réguliers et des Secours, ainsi que celles de la régie des biens des religionnaires fugitifs (actuellement TT) furent, lors du tri révolutionnaire, jointes aux papiers du Secrétariat proprement dit. Jusqu'à la fin du xix^e siècle, l'actuelle sous-série G⁹ fut cotée 501 à 673 dans l'immense série O, démembrée depuis. En 1900 ces cotes furent modifiées de sorte que, si l'on dispose d'une référence ancienne, il faut lui retrancher 500 pour obtenir la cote actuelle.

En fait, mis à part quelques dossiers provenant probablement du Secrétariat de la Maison du Roi (G⁹ 1 à 5 et 172-173), l'essentiel de la sous-série G⁹ est formé par les archives de deux commissions extraordinaires du Conseil : la commission des Réguliers (G⁹ 6 à 77) et la commission des Secours (G⁹ 77 à 171).

La Commission de Réguliers, instituée par arrêt du Conseil du 31 juillet 1766 pour rétablir la discipline monastique dans les couvents d'hommes et examiner la situation financière des établissements trop appauvris pour subsister, comprenait cinq prélats et cinq conseillers d'État aidés d'avocats et de théologiens. Son rôle était de proposer des mesures agréées ensuite au Conseil des Dépêches, et c'est dans le fonds de ce Conseil qu'il faut chercher les arrêts pris sur son avis.

Les délibérations de la commission ont en grande partie disparu, mise à part la période 1769-1774 pour laquelle ses rapports sont conservés à la Bibliothèque nationale (Ms. fr. 13846 à 13858). Fort heureusement les Archives nationales possèdent dans le chartrier de Brienne (4 AP) les cent-dix registres de copies d'actes adressés à la commission ou émanant d'elle, transcrits sur l'ordre du cardinal de Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse, rapporteur de la commission, qui joua un rôle de premier plan et finit, par la riqueur qu'il mit à supprimer ordres et couverts

(plus de quatre-cent-cinquante), par mécontenter tant de gens que la commission fut dissoute le 19 mars 1780. Elle fut remplacée le même jour par la Commissions des Unions, présidée cette fois par le Garde des Sceaux, qui hérita des archives de la Commission des Réguliers.

Plus complètes, puisque comprenant, au moins pour la deuxième moitié du XVIII^e siècle, des registres de décisions, de délibérations et des comptes (certains en V⁷ 159 à 162), sont les archives de la Commission des Secours, ou Commission pour le soulagement des communautés de filles, instituée par arrêt du Conseil du 19 avril 1727.

Composée de prélats et de maîtres des requêtes, elle avait pour tâche d'examiner la situation morale et financière des communautés religieuses féminines et de proposer au roi des mesures qui étaient arrêtées au Conseil des Dépêches. Comme pour la Commission des Réguliers, c'est donc dans le fonds du Conseil qu'il faut rechercher les arrêts pris sur sa proposition, arrêts auxquels sont quelquefois jointes les pièces élaborées par les commissions.

L'arrêt du Conseil du 7 février 1788 supprima la commission et transféra ses pouvoirs au prélat chargé de la feuille des bénéfices, Mgr de Marbeuf, qui avait déjà recueilli les dossiers du Secrétaire d'État Bertin concernant les loteries, dont les bénéfices et les lots non réclamés servaient aux constructions ou réparations d'édifices sacrés. Ainsi ces dossiers se trouvèrent mêlés aux papiers de la commission lors du séquestre révolutionnaire.

La richesse de la sous-série G⁹ est d'avoir conservé, pour les deux commissions, les dossiers fournis par les ordres et communautés menacés de suppressions et qui sont du plus grand intérêt pour l'histoire religieuse, sociale et même architecturale (nombreux plans d'édifices).

Aline VALLEE.

1. DOSSIERS D'AFFAIRES ECCLÉSIASTIQUES PROVENANT DU SECRÉTARIAT D'ÉTAT DE LA MAISON DU ROI

G⁹ 1 à 5.

Procès-verbaux de séances, mémoires, correspondance, bulles, projets et textes d'édits, d'arrêts et de lois, comptes touchant les assemblées du clergé (depuis le colloque de Poissy et les États de Blois), le temporel et la juridiction ecclésiastiques, les protestants. 1536-1790.

2. COMMISSION DES RÉGULIERS PUIS DES UNIONS

G⁹ 6-7 à 65.

Dossiers, classés par ordres ou congrégations, soumis à la Commission par les monastères dont on proposait la suppression : statuts, règlements, copies de titres de fondation, correspondance, mémoires. [xe-xvIIe s.] xVIIIe s.

Augustins (6-7 à 9), Barnabites (9), Bénédictins Camaldules (25), Bénédictins de Cluny (25 et 26), Bénédictins exempts

(27 et 28), Bénédictins de Saint-Maur (29 à 31-32), Bénédictins de Saint-Vanne (33-34), Bernardins de Cîteaux (35 et 36), Capucins (48-49 et 50), Carmes (42-43 et 44-45), Célestins (38 à 41), Chanoines réguliers (10 et 11), Chartreux (46), Cordeliers (51 à 57), Prêtres de la Doctrine Chrétienne (19-20 et 21), Feuillants (37), Grandmontains (47), Jésuite (47), ordre de la Merci (22), Minimes (63 et 64), Tiers-Ordre de Saint-François de Picpus (61-62), Prémontrés (12), Récollets (58 et 59-60), ordres de Saint-Antoine-de-Viennois (13), de Sainte-Croix (14-15), du Saint-Esprit-de-Montpellier (16), de Saint-Ruf-en-Dauphine (17 et 18), Servites (23), Trinitaires (24), ordres religieux en général (65).

G⁹ 65 à 77.

Dossiers, classés par ordre alphabétique d'établissements, des maisons religieuses réunies ou supprimées : copies de titres, états de revenus, demandes de secours, comptes, inventaires, correspondance, mémoires, décisions de suppression ou de réunion. [XI^e-XVII^e s.] XVIII^e s.

65 et 66. Am-An.

67. Ar-Chan.

68. Chat-For.

69. Friardel.

70. Gr-Laf.

71. Li-Marc.

72. Mas-Nan.

73. O-Par.

74. Per-S.

75 et 76. Saint.

76 et 77. T-V.

3.COMMISSION DES SECOURS

G⁹ **77** à **92**. Actes de la Commission, XVIII^e s.

77 et 92. Correspondance, mémoires, enregistrement des suppressions xvII^e s.

78-81. Registres et relevés de décisions. 1751-1781.

82. Copies de décisions soumises à l'approbation du Garde des Sceaux, classées par dossiers mensuels. 1784-1791.

83-84. Registres signés des délibérations. 1763-1757.

85 à 91. Relevés de décisions classées suivant le

département (ou groupe de diocèses) de chaque commissaire. 1751-1782.

G⁹ **93-96** à **117**. Fonds de secours. 1742-1801.

93-96 à 109. Comptes (par ordre chronologique, avec lacunes pour 1758 et 1761). 1755-1773.

110. Pièces comptables. 1761-1786.

111 à 113. États des secours accordés : par ordre chronologique, avec lacunes pour 1766 et 1786, 1764-1788 (111 et 112) ; par ordre de diocèses, 1777-1789 (113).

114 à 117. Arrêts, mémoires, comptes des diverses loteries et des coupes de bois sur le produit desquelles étaient prélevés les secours. 1742-1801.

G⁹ 118 à 171.

Dossiers, classés par ordre alphabétique d'établissements, des maisons religieuses (certaines d'hommes) ayant présenté des demandes de secours : originaux et copies de titres de fondation, états de revenus, comptes, mémoires, plans, décisions de réunion ou de suppression. [XIV^e-XVII^e s.] XVIII^e s.

118 à 121. A.

121 à 125. B.

125 à 130. C.

131 et 132. D-E.

133. F.

134 à 136 G-H

136 et 137. I-K.

137 à 141. L.

141 à 148. M.

148 à 150. N-O

150 à 158. P.

158 à 161. Q-St.

161 à 165. Saint.

166 à 168. T.

168 à 171. U-Y.

4. DOSSIERS SUR LES PORTIONS CONGRUES

G⁹ 172-173

Édits, arrêts et lettres patentes sur les portions congrues. 1768-1786. Dossiers sur les portions congrues dans les diocèses de Belley, Coutances, Embrun, Évreux, Grenoble, Laon, Nevers, la Rochelle, Saint-Pons, Troyes et Vence. $\mathsf{XVIII}^\mathsf{e} \mathsf{s}.$